EXTRAITS DES PROCES VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE NOUVELLE LE CHESNAY-ROCQUENCOURT

27 mars 2019 VOTE DU BUDGET

M. Le Maire. - Avant de commencer l'ordre du jour de ce Conseil, je voudrais dire que lors de notre dernier Conseil quelques élus m'ont fait part de leur souhait de pouvoir assurer une police de séance plus rigide ou plus stricte par rapport au règlement qui a été voté par l'ensemble des personnes ici présentes. Je vais donc demander à M. Le Maire de Rocquencourt de nous rappeler la teneur du règlement intérieur sur ces points et avant qu'il nous précise l'ensemble vous dire que nous avons acquis un outil qui est sur les 4 caisses dans lesquelles il n'y a aucun cadavre, je vous préviens tout de suite. C'est un outil qui chronomètre et le temps chronométré sera commandé par notre Directeur de Cabinet. Cela se fait dans beaucoup de grandes Assemblées, Madame. Ne riez pas. On va faire un premier test. Arnaud, si vous voulez, pour minuter le temps de parole de M. Le Maire de Rocquencourt.

M. PEUMERY. - J'ai droit à combien ? !

Je vais vous rappeler un extrait du règlement concernant le déroulement de la séance
« chaque affaire fait l'objet d'un résumé oral par le ou les rapporteurs désignés. La parole est ensuite accordée par le Président aux groupes qui en font la demande à raison d'un orateur par groupe sur chaque affaire inscrite à l'ordre du jour. Tout membre du Conseil Municipal ne peut parler qu'après avoir demandé la parole au Président et l'avoir obtenue, même s'il est autorisé par un orateur à l'interrompre. Les conseillers prennent la parole dans l'ordre déterminé par le Président. Ils ne peuvent parler plus de cinq minutes, ils ne doivent s'adresser qu'au Président ou au Conseil tout entier. Chaque Conseiller ne peut parler plus de cinq minutes par délibération. Lors du vote du budget chaque groupe dispose de 15 minutes pour présenter ses propositions. »

M. Le Maire. - Il vous reste 4,04 minutes. Cela se fait en décomptant, c'est-à-dire qu'on vous ouvre votre temps de parole et vous pouvez le consommer ou ne pas le consommer. Merci, Monsieur le Maire de ne pas l'avoir consommé. Comme cela, ce ne sera pas contesté.
Je vous propose tout de suite de passer à l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 31 JANVIER 2019.

M. Le Maire. - Madame MOURIER... Pour qu'on soit tout de suite efficace, votre temps chrono est parti. Je suis certain que cela vous plaît Madame MOURIER !

Mme MOURIER. - Si on veut bien se porter page 36...

M. Le Maire. - Quelle page ?

Mme MOURIER. - 36. Vous auriez dû suspendre, vous posez des questions, vous m'interrompez ! Il s'agissait de l'indemnité de fonction de Conseiller municipal délégué. Le sujet ayant semblé poser problème à M. Le Directeur Général des Services, je souhaitais apporter une précision s'agissant de ce point de l'ordre du jour. L'indice brut étant 1027 servant de référence pour le calcul des indemnités, on peut en déduire sur la base de l'indice nouveau majoré 830, le point d'indice étant à 4,69 euros, que l'indemnité maximale est de
3 889,40 euros pour l'élu principal et que pour un adjoint admis à une indemnité de 21 % du taux maximum celle-ci sera donc portée à 816,77 euros. Je vous remercie de votre attention.

M. Le Maire. - Je n'ai pas compris la chute, c'est quoi votre intervention, la question ?

Mme MOURIER. - Je souhaitais apporter des précisions que M. Le Directeur Général des Services n'avait pas pu apporter lors du Conseil municipal relatif aux indemnités et donc j'ai dans l'intervalle effectué la recherche appropriée permettant de porter à la connaissance de l'ensemble du

Conseil tous les éléments relatifs à cette situation. En pourcentages, cela ne permettait pas vraiment de comprendre de quoi il s'agissait.

M. Le Maire. - Quand nous validons un procès-verbal, c'est pour valider un texte. Si chacun complète par rapport à ce qu'on s'est dit avant, on fera deux Conseils à chaque fois.

Mme MOURIER. - Oui, mais c'est une information qui, malheureusement, n'a pas pu être portée en temps et en heure à la connaissance du public et du Conseil, donc il me semblait opportun d'apporter cette précision. Merci Monsieur le Maire.

M. Le Maire. - On a compris votre intervention. L'intervention ne faisait pas l'objet d'une correction de ce PV, mais apportait un complément. Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur ce texte, puisque la première n'est pas une modification, mais un complément ?

Je propose tout de suite de commencer. Nous avons un Conseil important puisque c'est le premier vote du budget

PROJET POLITIQUE DE LA COMMUNE NOUVELLE LE CHESNAY – ROCQUENCOURT

Le calendrier est très serré puisque le premier budget de la commune nouvelle, deux mois ½ après la création, doit être présenté par le maire et son équipe le 27 mars, afin de soumettre au vote des chiffres, qui découlent certes d'éléments financiers, mais qui sont avant tout l'expression d'un projet politique.

C'est l'objectif de ce document. Il est composé de chapitres par fonction, par compétence, et par sujet. Chacun de ces chapitres reprend les acquis au 1er janvier de chacune de ces deux communes historiques et présente l'organisation commune nécessaire, ainsi que les objectifs que nous nous fixons d'ici la prochaine mandature. Cette fusion est une vraie chance pour tous les citoyens. Elle doit permettre une profonde remise en cause de nos méthodes et une mise en commun de nos moyens, tout cela dans l'intérêt général.

Ce document est une base qui doit être enrichie par les Chesnaycourtoises et les Chesnaycourtois qui sont les premiers acteurs de ce nouveau territoire. Issus des deux communes historiques, ils sont celles et ceux qui souhaitent conserver leur identité tout en mutualisant leurs forces afin d'améliorer encore leur qualité de vie.

M. Le Maire, Rapporteur. - Vote du premier budget d'une commune nouvelle qui est la fusion de la commune de Rocquencourt et de la commune du Chesnay. L'objet du budget n'est pas de compiler 2 budgets, mais de voter un budget qui corresponde au projet politique de cette commune du Chesnay-Rocquencourt. Il y a donc eu un travail important et relativement rapide fait depuis le 2 janvier qui a été l'acte 1 de cette commune nouvelle par la mise en place de la gouvernance politique et administrative.

Avant d'avoir une vision générale commune, il faut avoir une vision sur ce qui avait été engagé et sur ce qui doit être poursuivi. C'est un peu dans ce document ce qui est traduit et nous verrons tout à l'heure à l'occasion du vote du budget, c'est le Docteur CROUZAT qui rapportera sur le programme pluriannuel d'investissement, un certain nombre de sujets qui signalent déjà des moments forts sur ces aménagements.

Ensuite, bien sûr, nous avons à travailler sur un certain nombre de chapitres. On aura l'occasion de le voir tout à l'heure sur l'école Mozart, la nécessité d'avoir une étude de démographie. La démographie est liée à des mesures sociales, des mesures familiales, des mesures d'aménagement du territoire, on le verra tout à l'heure car si Le Chesnay était considérée comme une ville active avec ses berceaux, avec ses écoles et que la commune de Rocquencourt avant l'arrivée de la ZAC était une ville qui par l'ancienneté du parc, du domaine pouvait être considérée comme une commune entre guillemets « vieillissante », elle sera certainement dans son territoire la porte d'ouverture du rajeunissement de la commune nouvelle puisque l'extension à l'Est du Chesnay butte sur Versailles et donc le renouvellement, le renouveau, le rajeunissement se feront

effectivement plus à l'Ouest, vers le territoire de Rocquencourt.

C'est un peu tout cela qui a été consigné dans ce premier document. Ce document sollicite un vote de votre part bien évidemment après l'expression de chacun des groupes d'opposition sur le sujet. Voilà ce que je voulais dire avant de passer la parole aux groupes d'opposition et dire à M. Arnaud ROBAIL qu'il peut avec son jouet déclencher le temps qui permet à l'avis de s'exprimer.
Je passe la parole tout de suite à M. Louis-Marie SOLEILLE.

M. SOLEILLE. - Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir mes chers collègues.
La première remarque que je ferai sur ce projet politique, Monsieur le Maire, c'est que nous estimons qu'il arrive extrêmement tard. Dans une première perspective, on aurait préféré qu'il arrive pour le débat d'orientations budgétaires dont il aurait été la base. Nous ne l'avons reçu qu'il y a 6 jours et je dois dire que compte tenu de sa densité relative, c'est assez tard.
Par ailleurs, dans une autre perspective, je note que c'est la première fois que je vois un projet politique pour la ville du Chesnay en trente ans, depuis que vous êtes Maire. Moi-même, je vous ai accompagné depuis 1995, c'est la première fois que je vois un document comme celui-ci, donc je salue cet effort parce que bien évidemment cela constitue, je pense, un effort extrêmement important.

Le travail a été fait, manifestement un certain nombre d'équipes de la ville, de fonctionnaires territoriaux y ont travaillé. Je remercie en tout cas tous ceux qui ont travaillé, mais pour nous ce n'est pas un projet politique, c'est un état des lieux principalement.
Il y a évidemment quelques prévisions d'actions, mais ce n'est pas un projet au sens où il n'y a pas de synthèse, pas de chapeau, il n'y a pas de conclusion, il n'y a pas de fil rouge. C'est un patchwork d'états des lieux et éventuellement d'idées d'actions, chapitre par chapitre, service par service. Il y a 13 points, je crois, ou 12 points que j'ai lus très attentivement. Je ne vais pas les passer en revue, cela fait 121 pages. Je vais quand même souligner trois choses sur ces points-là. Le chapitre 5 s'appelle écologie. Il montre de façon très évidente qu'on n'a rien fait depuis des années, mais il montre aussi, ce qui m'inquiète beaucoup plus, qu'on part de très loin pour faire quelque chose. On a une espèce de truc très amusant, c'est la bibliothèque rose en un peu moins réaliste. On parle de chauffage urbain... Monsieur le Maire !

M. Le Maire. - Quand je vous écoute je ne suis pas obligé de vous regarder !

M. SOLEILLE. - C'est vrai, mais je n'avais pas le sentiment que vous étiez très présent. J'ai dû faire une erreur d'appréciation Je parlais d'écologie dans lequel on cite en deux lignes

M. Le Maire (hors micro). - L'écologie, je suis désolé, c'est pour cela qu'en fait je regardais, il y a un chapitre sur l'écologie.

M. SOLEILLE. - Oui, chapitre 5.

M. Le Maire (hors micro). - Vous avez dit qu'il n'y avait rien sur l'écologie.

M. SOLEILLE. - Je n'ai pas dit qu'il n'y avait rien, si vous m'aviez écouté, ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit qu'il y avait assez peu de choses. C'était très élémentaire et que cela donnait la démonstration qu'on partait de très loin, faute de réelles compétences sur le sujet et je crains fort que le projet politique enmatière d'écologie soit très proche d'un voeu pieux. Nous verrons...

Le deuxième sujet que je voudrais souligner, c'est le chapitre 10 qui est le social qui là, dans l'ensemble du document que vous nous avez soumis, est un travail remarquable. Je ne sais pas par qui il a été fait, mais c'est remarquable. L'état des lieux est remarquable et c'est pour une fois un projet. Il y a un certain nombre de propositions qui sont intéressantes d'ailleurs.
Troisième point que je souligne qui m'a aussi fait sourire, c'est le chapitre 11, le logement parce qu'il est dit très clairement qu'il nous reste un besoin de 1 400 logements sociaux à construire pour être conforme au plan et à la loi SRU.

Il est dit aussi clairement que le foncier de Rocquencourt n'est pas destiné à cela, donc ce ne sera pas fait à Rocquencourt, mais alors si on a 1.400 logements à faire et que ce n'est pas fait à

Rocquencourt, j'aurais été vraiment intéressé de voir dans le projet politique où on allait les mettre et je pense que je ne suis pas le seul à être intéressé par cette question.
Il y a du travail certainement, état des lieux qui est certainement très intéressant, mais pour nous ce n'est pas du tout un projet politique. Voilà Monsieur le Maire.

M. Le Maire. - Merci. Monsieur MEUNIER ou Madame MOURIER ?

Mme MOURIER. - Monsieur MEUNIER va s'exprimer, puisque c'est lui ou moi, c'est lui !

M. MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire. J'ai pris connaissance avec intérêt de ce long document, 125 pages, c'est quand même la première fois qu'on a un document aussi important sur des sujets qui concernent notre commune.
Je vais en profiter pour remercier aussi les personnes qui ont établi ce document, dont certains éléments informatifs sont très intéressants.

En revanche, j'ai quelques remarques à faire. Cela concerne en particulier l'urbanisme. Il est un petit peu... comment je pourrais qualifier cela ? ...pas très juste de présenter un certain nombre de projets qui sont des projets privés comme d'initiative de la commune.
Par exemple le projet AKKA, le projet du Super U et d'autres que je pourrais citer. Je ne dis pas que la commune ne s'y implique pas, mais disons qu'elle les favorise, donc présenter la commune comme moteur de ces projets c'est un petit peu abusif.
D'autre part je suis quand même très surpris et inquiet quand je vois la page consacrée à l'écologie, une page vraiment très succincte qui concerne surtout des économies d'énergie, donc de toute façon la commune est intéressée, elle le ferait de toute façon avec les nouvelles technologies. Au moment où les jeunes se mobilisent sur le climat d'une façon très impressionnante, je suis surpris que la commune se contente de projets sur une demi-page pratiquement.

L'environnement, n'en parlons pas, on parle des poubelles, on parle de choses comme cela, mais enfin l'environnement c'est quand même un petit peu plus ambitieux que la propreté de la ville ou les plantations à côté de tel bois, etc.

En ce qui concerne les déplacements, il y a beaucoup de choses qui sont des intentions louables, mais on aimerait bien qu'elles se concrétisent et on ne voit pas très bien de quelle façon ce sera fait.
Effectivement beaucoup de choses intéressantes à la rigueur qu'on ne pourra pas contester, mais on a un peu des doutes connaissant le passé et votre façon de procéder sur la réalité de la réalisation et des moyens qui y seront consacrés. Merci Monsieur

M. Le Maire. - Merci, Monsieur MEUNIER.

Madame BELLIER, Monsieur JALALEDDINE qui intervient, à deux, tout seul ?

Mme BELLIER. - Vous avez dit un par équipe.
Je ne vais pas redire ce qu'ont dit mes collègues, que nous partageons essentiellement parce que ce projet est globalement un état des lieux, état des lieux que nous aurions aimé avoir avant le vote de la commune nouvelle, nous ce n'est même pas avant le DOB, parce que beaucoup de choses n'étaient pas connues et auraient mérité de l'être.

Nous remercions les services du travail qu'ils ont fait parce que cela permet d'avoir un certain nombre d'informations dont nous n'avions pas connaissance bien que nous soyons déjà élus depuis près de cinq ans, donc tout arrive ! Il faut savoir juste attendre.
Pour ne pas reprendre ce qu'ont dit mes collègues, je voudrais quand même noter quelques points qui me paraissent importants.

Dans l'introduction, Monsieur le Maire, il est écrit « la fusion doit nous permettre une profonde remise en cause de nos méthodes. » Nous espérons que ce n'est pas un voeu pieux et que nous allons peut-être enfin avoir les documents en temps et heure pour pouvoir les examiner de façon à peu près sérieuse.

Si je continue, le premier aménagement et orientation on trouve qu'on nous annonce la création

prochaine d'un Comité consultatif des usagers des transports, sachant que le projet des bus est déjà terminé, qu'on va quand même changer tout, sans avoir jamais été informé, consulté, donc la consultation, une fois que tout est fait, c'est quand même une grande habitude du Chesnay et je commence à dire qu'effectivement la méthode n'a pas beaucoup changé. Après cela, si on reprend l'urbanisme, en Commission Urbanisme on aurait eu plus qu'une réunion complète de Conseil municipal pour débattre de ce qu'il y a dedans, donc cela fait partie des choses qu'on aime bien ici, nous présenter des tas de projets dont on ne sait jamais quand ils seront réalisés pour certains.

Et puis le Plan Déplacements, ce n'est pas dans le Plan Orientations, mais dans le Plan Déplacements, là on nous parle du Plan de bus toujours qui va être communiqué aux élus, donc là même remarque, même causes, mêmes effets.

Je continue, mais je ne continuerai pas sur tout ce qui est écologie, parce que je partage ce qui a été dit. C'est vraiment très léger, une page. C'est vraiment un problème.
Et puis j'ai été un peu surprise par la conclusion du paragraphe 6 de la Petite Enfance qui dit que l'enjeu principal est la maîtrise du reste à charge communal. J'ai trouvé que la conclusion était un peu étrange parce que l'intérêt quand même des crèches ce n'est pas uniquement des problèmes budgétaires et je pensais que ce n'était pas le problème majeur dont on ne débat pas habituellement en Commission Petite Enfance, même si on en parle évidemment.

M. Le Maire. - Je retourne juste la pareil pour dire que l'Administration y a contribué, mais que les élus. Merci pour l'ensemble de ces réactions. On a bien noté que tout ceci allait faire l'objet d'un suivi, que même s'il y avait des doutes sur des réalisations, sur des insuffisances, on partait déjà sur une base qui nous permettait de travailler.
Je vais donc mettre au vote ce projet.
Y a-t-il des avis contre ce projet ? ... l'ensemble de l'opposition, M. DELEPIERRE compris.
Abstentions ? ... pas d'abstention.
Votes favorables ? ... L'ensemble de notre majorité, merci.

FERMETURE DE L'ECOLE MATERNELLE MOZART ET REVISION DU PERIMETRE SCOLAIRE

Rapport de présentation

La fermeture de l'école maternelle Mozart

Depuis quelques années, la question de l'avenir de l'école maternelle Mozart rue Edmond Rostand se pose en raison de la baisse constante observée d'élèves, baisse provenant de la diminution de la taille des ménages et de la de la baisse de la part des enfants dans la population existante.

Construite dans les années 1970 en réponse au développement de la copropriété de Parly 2, l'école, positionnée de façon à limiter les déplacements des familles de l'époque mais isolée des crèches et des écoles élémentaires, comptait à l'origine 5 classes. Elle n'en comptait plus que 3 en septembre 2016 malgré une révision en mars de la même année de la sectorisation du périmètre scolaire de la ville en sa faveur, faisant suite à la fermeture de l'école maternelle Petit Prince, autre école isolée de la rue Cimarosa.

En application du décret n° 89-122 du 24 février 1989, ce passage de 4 à 3 classes a fait perdre à la directrice de l'école son quart de décharge de service passant d'un jour par semaine à un jour par mois.

Entre décembre 2018 et mars 2019, les prévisions d'effectifs réalisées par la ville et l'Education nationale n'ont cessé de baisser (déménagement, choix de l'enseignement privé) : 62 élèves seraient actuellement prévus pour la rentrée prochaine sans prendre en compte les demandes de dérogations sortantes en cours et à venir. Seules deux classes pourraient alors être maintenues.

Cette première tendance a été communiquée lors d'une réunion d'information organisée par la ville à l'attention des parents de l'école le 30 janvier dernier.
A la demande de l'Éducation Nationale en charge de recueillir l'effectif prévu avant les vacances

d'hiver pour présentation des premières mesures de carte scolaire au conseil départemental de l'Education nationale, un conseil d'école exceptionnel s'est tenu le 21 février dans le but de recueillir les avis des membres concernant les conséquences d'un maintien ou d'une fermeture d'école à deux classes, sachant que la nouvelle livraison immobilière du secteur rue Jean Duplessis ne suffirait pas, d'ici deux ans, à faire augmenter de manière significative le nombre d'élèves.

Considérant l'évolution démographique (une baisse constante de l'effectif), le bien être des élèves (un effectif élevé du groupe classe dans une configuration à 2 classes), les conditions administratives de direction (une décharge de service réduite depuis le passage à 3 classes, une forte sollicitation à prévoir à deux classes et deux enseignants uniques) et l'organisation pédagogique (une répartition efficiente des groupes de niveaux dans deux seules classes difficile), le conseil d'école a émis à l'unanimité un avis favorable à la fermeture de l'école.
L'actuelle directrice de l'école participerait au mouvement du personnel afin d'obtenir la direction d'une autre école dans le département, ses deux adjointes seraient prioritaires sur deux créations de classes dans la commune devant absorber l'effectif actuel montant.

L'effectif montant de l'école MOZART pourrait à la rentrée prochaine rejoindre les écoles maternelles LA FONTAINE et J.L FORAIN disposant de place suffisante, impactées elles-aussi par la baisse démographique depuis quelques années. Ce qui correspondrait aux premiers souhaits connus des parents d'élèves sollicités par l'intermédiaire d'un questionnaire à l'issue de la réunion du 30 janvier dernier.

La révision du périmètre scolaire liée à la fermeture de l'école maternelle Mozart
Une révision de l'actuel périmètre scolaire serait alors nécessaire : le secteur de l'école MOZART pouvant simplement se fondre aux secteurs contigus des écoles maternelles LA FONTAINE dont dépend l'école élémentaire MOLIERE et J.L FORAIN dont dépend l'école élémentaire LE NÔTRE.

Cette révision pourrait alors profiter au secteur de l'école élémentaire LE NÔTRE dont l'effectif ne cesse de décroitre depuis 2013 (226 élèves à 164 aujourd'hui).
Pour mémoire, les articles L 131-5 et L 212-7 du Code de l'Éducation confient au Conseil Municipal la détermination des périmètres scolaires des écoles publiques. La sectorisation est un découpage territorial de la ville qui permet de réguler les effectifs scolaires au regard de la capacité d'accueil des écoles. Elle a pour objectifs de :

· garantir l'équilibre des effectifs sur la ville en tenant compte de la capacité d'accueil de l'établissement scolaire.
· garantir le recrutement dans l'école maternelle et élémentaire la plus proche du domicile des élèves.
· favoriser la mixité sociale.
· maintenir une offre pédagogique de qualité. Il est ainsi proposé au conseil municipal de se prononcer sur la révision du périmètre scolaire conséquente à la fermeture de l'école maternelle MOZART et au transfert de son effectif dans les écoles maternelles LA FONTAINE et FORAIN.

M. Le Maire. - Le deuxième sujet sur le scolaire, avant de passer la parole à notre adjoint Michel CHARLET, je voulais quand même effectivement faire une introduction.
L'école Mozart est une école qui a été construite à peu près au moment des constructions de Parly 2 dans le quartier de Martin Luther King. Cette école avait pour spécificité et a toujours pour spécificité d'être seule dans un immeuble de logements et c'est la commune qui était propriétaire et qui l'est toujours, il faut en dire un petit mot, de ce bâtiment et de cette école.

Cette école maternelle a été construite à l'époque où le site de l'Enfance n'existait pas. Le site de l'Enfance, avec le village des enfants, date de 1992, alors que l'école Mozart date des années 70. L'école Mozart avait une capacité de 5 classes construites au départ sur cette école maternelle. Le périmètre de cette école était tout le quartier de Martin Luther King. On voit bien que depuis des années il n'y a pas de construction possible sauf celle qui est en train de se faire sur le terrain de 3F

au niveau social. Il faut savoir que le turn over - c'est un sujet qu'on va débattre dans quelques instants- est bien plus important lorsque les logements sont loués que quand ils sont achetés.

Je rappelle que Parly 2 dans les années 70 était à plus de 60 % en location, car c'était des investisseurs, principalement des assureurs, qui avaient investi dans les logements neufs de Parly 2 ce qui générait des turn over de l'ordre de 5 ans. Lorsque ces sociétés d'investissement se sont mises à vendre ces logements dans les années 80 à peu près, 15 ou 20 ans après, ces appartements ont été vendus principalement aux occupants et là le turn over est passé entre 15 et 25 ans.
Cela veut donc dire qu'une jeune famille qui arrive, reste avec des familles dans les logements et que le turn over est multiplié par 4 ou par 5. C'est une des explications dans ce quartier principalement.

Contrairement à d'autres quartiers où on voit des écoles plus actives, parce qu'il y a de la location principalement sur la rue de Glatigny par exemple, Glatigny I, Glatigny II, les bailleurs sociaux ou autres, qui montre que l'école maternelle La Fontaine et que l'école élémentaire Molière ont une fréquentation qui est contenue parce que nous avons un mouvement dans ces locations plus soutenu.

C'est un sujet qu'il faut bien avoir en tête pour savoir que tous nos futurs investissements, l'acquisition directe n'est pas forcément la garantie d'un maintien de nos équipements publics pour la petite enfance comme lorsque nous l'avons fait en 1990 quand nous sommes arrivés dans ce Conseil Municipal où nous avons décidé de faire un grand nombre de crèches, des crèches qui avaient pour vocation de permettre aux parents qui travaillaient à deux de pouvoir avoir des enfants.

Il faut savoir qu'il y a 10 ans la moyenne d'enfants, même 20 ans, était de trois enfants par famille. Elle est aujourd'hui d'un et demi. Ce n'est pas uniquement une spécificité chesnaysienne, c'est une spécificité nationale et départementale puisque je rappelle que le département des Yvelines a vu une baisse de 600 élèves en moins. 600 élèves en moins en quelques années.

Le problème de la démographie est un sujet et donc effectivement les petites entités comme Mozart, comme nous l'avons vécu aussi au Petit Prince sont vulnérables et nous avons eu avec les parents d'élèves - je voulais saluer la qualité des entretiens que nous avons eus avec les parents d'élèves puisque nous avons eu deux réunions avant le Conseil d'école et que quelque part avec Michel CHARLET et les personnes qui travaillent sur ce dossier nous étions persuadés qu'on pouvait avoir encore avoir 3 classes pleines au mois de septembre et que le curseur à 3 classes permettait de maintenir l'école Mozart en activité pour la prochaine rentrée.
3 classes, c'est 90 enfants. Lorsque nous avons eu le Conseil d'école, qui a été un Conseil d'école comme rarement j'en ai eu au niveau de la qualité, il ne s'agissait pas de dire « on est pour ou contre ». Nous avions 3 sujets pour prendre la décision.

Premièrement quel est le décompte des enfants ? La surprise a été totale. Nous étions aux environs de 65 élèves c'est-à-dire 2 classes, moins de 3. Premier point le nombre d'enfants.
Le nombre d'enfants est apprécié comment ? D'abord parce qu'une maternelle a trois sections, les petits, les moyens, les grands. Les moyens sont la suite des petits, on sait ceux qui sont chez les petits, on sait obligatoirement qu'ils seront dans les moyens, sauf s'ils déménagent et que les moyens seront chez les grands et que les grands vont repeupler élémentaire du site de l'Enfance. Seuls les petits sont des nouvelles entrées, c'est la capacité que nous pouvions simuler par rapport à nos places en crèche et par rapport aux inscriptions des parents, puisqu'il y a des pré-inscriptions.

Nous avons été effectivement stupéfaits de voir que nous n'avions pas suffisamment d'inscrits dans la petite section, ce qui quelque part fermait obligatoirement une classe et si je vous l'explique ainsi, c'est parce que 3 classes, 3 sections, une section par classe.
Quand il y a une classe qui est fermée, cela veut dire qu'il y a une classe qui est mixte, petits-moyens ou moyens-grands ou petits-moyens-moyens grands dans les deux classes et donc le deuxième sujet était la pédagogie par rapport aux enseignants.
Les enseignants, nous ont donc expliqué la difficulté qu'il pouvait y avoir à conserver une école avec deux classes pour ce premier sujet qui était de savoir comment on redistribuait les élèves par

section et par école et la pédagogie telle qu'elle était faite était un réel problème.

Le troisième point c'est la direction. Une directrice qui a une école maternelle avec 2 classes devient extrêmement vulnérable et peut se demander si l'année prochaine son école sera fermée ? Une directrice a différentes options, qui arrivent au mois d'avril, puisque le tableau pour le Département et pour le National s'ouvre pour l'ensemble des enseignants pour voir les mouvements ce que vous appelez les mouvements, ce n'est pas au mois de juin qu'elle doit le savoir c'est au mois de mars, voire début avril.

Il faut savoir qu'il y a également une nouvelle directive du Ministère de l'Education Nationale qui fort de constater ce phénomène dans la totalité de l'hexagone montre qu'il peut y avoir des sites dans des villages où vous avez l'école élémentaire et l'école maternelle côte à côte.
C'est la raison pour laquelle une nouvelle directive du Ministère de l'Education nationale autorise un Directeur d'élémentaire d'être également le Directeur de l'école maternelle.
Cela veut donc dire que si l'école maternelle Mozart avait été transférée éventuellement sur le site de la petite enfance ou éventuellement à Jean-Louis Forain, le Directeur de l'école élémentaire pouvait être nommé par la Direction de l'Enseignement départemental le responsable de l'Elémentaire et de la Maternelle et du coup voir disparaître pour la directrice sa direction.

Autre sujet pour la directrice, c'est qu'en fonction du nombre de classes vous avez des décharges, 2 classes la directrice n'avait plus de décharge. Donc nous avons eu par les enseignants cette explication sur la pédagogie et ensuite la Directrice a positionné, puisque je rappelle que le vote se faisait : une voix pour la directrice, trois voix pour les enseignants, deux voix pour les parents d'élèves, la commune 2. Cela veut dire que le vote, commune 2, parents 2, enseignants 3 plus la Directrice ou la directrice est dans les 3 ? Elle est dans les enseignants. Après avoir entendu les enseignants, après avoir entendu la directrice, après avoir entendu le nombre d'effectif il a fallu faire un vote, 3, 2, 2. Cela veut dire 7 voix.

Les parents d'élèves avaient un problème majeur et je n'aurais pas voulu être à leur place puisque les évidences traduites par l'expression pédagogique avec la directrice les obligeaient quelque part intellectuellement à suivre le fait de dire « il faudrait la fermer ». La seule chose c'est que les représentants des parents d'élèves représentaient des parents d'élèves de l'école qui n'attendaient pour certains qu'une chose c'est qu'on maintienne l'école.
Il y a donc eu une suspension de séance pour que les parents d'élèves puissent regarder ensemble ce qu'ils devaient faire, devait-devoir et pouvaient faire par rapport à l'engagement qu'ils pouvaient avoir avec les autres parents.

On s'est retrouvé pour le vote. Le vote a été le suivant : 7 voix sur les 7 pour la fermeture de l'école. Il n'y a pas eu d'hésitation sur le vote parce que malheureusement il n'y avait pas d'autres choix. Le Conseil municipal aujourd'hui doit donner son avis au directeur départemental de l'enseignement, après avoir entendu le résumé de ce Conseil d'école que je me suis permis de faire parce que j'y étais et avec l'ensemble des personnes, avec le Directeur de l'Enseignement, M. Xavier MILLY qui est un professionnel de l'enseignement, nous avons travaillé sur tous ces points.

Deux sujets complémentaires, excusez-moi je suis un peu long, mais le sujet est important : si nous fermons Mozart où les élèves pourront-ils aller ? La carte scolaire, on va en parler dans quelques instants.

Deuxième point, est-ce que nos établissements permettront de pouvoir accueillir ces élèves également ? Si nous avons à tirer profit d'une décision de fermeture et cette phrase est un peu ambivalente, puisqu'une fermeture ce n'est pas un avantage, le seul avantage que quelque part j'y ai vu, c'est le projet écologique, environnemental, pédagogique pour les enfants, c'est-à-dire le modèle qui a été vu parquelques familles autour de tout ce qui peut être lapermaculture ou autres. Je pense que c'est un sujet qui nous a tout à fait séduits et nous présenterons tout à l'heure dans le budget une enveloppe de plus de 10 à 15 000 euros pour équiper l'ensemble des écoles maternelles dans le dispositif qui était prévu pour Mozart.

Voilà ce que je voulais dire très simplement, de manière complète. Je vous laisse bien évidemment la parole sur une décision nécessaire à prendre qui justifie avant tout une réflexion dépolitisée, mais réaliste pour l'ensemble de la carte.
Je laisse la parole aux groupes qui le souhaitent.

Mme BELLIER. - Monsieur CHARLET ne parle pas ?

M. Le Maire. - Oui, vous avez raison. Présente tout de suite la délibération et vous interviendrez après. Ce sera plus simple.

M. CHARLET, Rapporteur. - Effectivement, à partir du moment où il y aura fermeture de l'école Mozart, il y a des modifications à apporter au niveau de la sectorisation. Donc tous les élèves qui allaient sur Mozart, toute la grosse partie qui se trouve entre Versailles et la rue de Glatigny, iront sur La Fontaine .Ensuite, une petite partie se retrouve autour de l'hôpital qui allait à Mozart, irait plutôt sur Forain. Vous retrouvez dans votre délibération les tableaux.

M. Le Maire. - Un exemple, une personne qui habite à la résidence Géricault aujourd'hui était affectée à Mozart. Quand vous êtes à Géricault près du carrefour de l'Europe vous êtes à mi-distance presque entre La Fontaine et Jean-Louis Forain, juste pour vous donner un exemple.

M. CHARLET, Rapporteur. - Mais automatiquement, à partir du moment où il y a des changements, s'il y a des problèmes de fratrie on demande bien sûr à la famille de faire une demande de dérogation interne et on fait des aménagements. On ne va pas être à ce point-là borné. Il y a toujours des aménagements et on reçoit les familles pour les problèmes de famille, mais on sera vigilant pour les cas difficiles et bien sur on recevra les familles pour arranger au mieux.

Ensuite il y a une répercussion aussi sur Forain, cette petite partie autour de l'hôpital partirait sur Forain, et ensuite les élèves de Forain partiraient sur Le Nôtre puisque c'est l'école élémentaire voisine. En revanche, sur La Fontaine, c'est l'école élémentaire Molière.
Voilà ce qu'on peut dire à ce niveau-là. S'il y a des questions j'y répondrai au mieux. Vous avez déjà tous les tableaux.

Bien sûr ce que j'ai oublié c'est de vous dire que le secteur de Rocquencourt devient un secteur supplémentaire de notre sectorisation.

M. Le Maire. -.Nous passons la parole. Madame MOURIER, je vous en prie..

Mme MOURIER. - Pour revenir sur ce sujet, nous avons reçu le texte rédigé par un groupe de parents qui souhaitaient qu'on revoit un peu la disposition, ce qui m'a semblé contredire un peu la présentation antérieure qui avait été faite en commission d'une certaine unanimité. J'observe qu'en plus la décision est prise. Je rappelle quand même que notre groupe a à plusieurs reprises souligné qu'une réflexion communale aussi bien pour la petite enfance que pour le scolaire n'avait pas grand sens et qu'au bout de la rue de la Bourboule à Versailles il y a un ensemble immobilier dans lequel il y a des enfants et qu'on pourrait avoir une réflexion qui permette de ne pas fermer des écoles. C'est toujours un peu désespérant de faire cela.

Le point avait été abordé à plusieurs reprises et souligné que les parents étaient à l'origine de la déstabilisation de cet établissement, parce que quand ils avaient un enfant en maternelle et un autre en primaire ils demandaient le regroupement sur la Fontaine.

En fait, cela conduisait inéluctablement à devoir fermer cet établissement. On a donc été un peu surpris de voir une démarche à l'initiative des parents qui semblait souhaiter ne pas voir ce projet aboutir dans les conclusions que vous avez présentées alors que nous avions des indications différentes antérieurement laissant entendre qu'une certaine unanimité s'était dégagée.

On a été étonné de voir dans un premier temps par la presse une manifestation d'expressions qui venaient contredire cela et ensuite de recevoir juste avant le Conseil ce texte qui montre que l'unanimité n'y est pas contrairement à ce qu'on nous avait laissé entendre.

On regrette pour ce qui nous concerne, cet établissement étant bien situé, que l'analyse n'ait pas été

faite. On avait fait la même remarque l'année dernière puisque la fermeture menaçait déjà. On regrette que vous n'ayez pas conduit en lien avec le Maire de Versailles la réflexion appropriée qui peut-être aurait pu conduire à une conclusion différente.
En tout cas c'est navrant et cela montre bien que contrairement à ce que dans d'autres textes vous soulignez inéluctablement la politique immobilière que vous conduisez conduit à ces catastrophes. Nous le déplorons.

M. Le Maire. - Madame BELLIER...

Mme BELLIER. - Je partage ce que dit Madame MOURIER sur les informations contradictoires que nous avons parce que les parents d'élèves n'ont pas l'air d'être tout à fait aussi unanimes sur la fermeture de cette école, mais j'aimerais revenir trois ans en arrière, quand on a fermé l'école du Petit Prince on a eu exactement le même phénomène jusqu'à 8 jours ou 15 jours avant, l'école n'allait pas fermer. On était surpris des chiffres, exactement la même politique, exactement le même endormissement des parents qui pensaient que l'école allait être maintenue et la même situation se reproduit.

Il y a trois ans on avait modifié le périmètre scolaire de façon à pouvoir sauver l'école Mozart. Or si on regarde les chiffres que nous avons, manifestement cela n'a pas du tout été efficace de même que pour l'école du groupe Jean-Louis Forain parce que les effectifs ne cessent de baisser sur les deux écoles et pourtant le périmètre scolaire nous avait-t-on affirmé avait été bien étudié pour que ces deux écoles aient leurs effectifs qui augmente.

On peut se poser la question de la réalité des études qui ont été faites il y a trois ans, qui ne montrent pas du tout leur efficacité.

Quant aux effectifs que vous donnez de 62 élèves, bien sûr il n'y aura que 62 élèves parce que de toute façon il a été dit dans les services qu'on ne pouvait pas inscrire les enfants à Mozart puisqu'elle allait fermer, donc ils déconseillaient aux personnes qui voulaient les inscrire à Mozart de les inscrire à Mozart. Effectivement les effectifs ne sont pas du tout la réalité et fermer deux écoles en trois ans c'est quand même assez important. La commune a quand même dépensé beaucoup d'argent pour refaire deux écoles sur le groupe Guynemer, deux ans avant, en 2014. Il nous semble que l'étude qui était faite ...

M. CHARLET, Rapporteur. - On ne parle pas de la rue du Hameau là.

Mme BELLIER. - C'est global, parce que le Petit Prince ce n'était pas très loin de la rue du Hameau, les enfants sont allés rue du Hameau pour remplir les écoles. C'est une politique globale. Me faisait remarquer une collègue, en 2012 il avait été montré qu'il n'y avait pas assez de places de crèches au
Chesnay. Si en 2012 il n'y avait pas assez de places de crèches au Chesnay, actuellement on ne devrait pas avoir assez de place dans les écoles primaires et maternelles. Les effectifs ne cessent de baisser partout.
Dernière remarque, si on regarde les chiffres à la fermeture de l'école du Petit Prince il s'est produit un effet très important puisque les effectifs de maternelle ont baissé de 60 élèves cette année-là.

M. CHARLET, Rapporteur. - Faux.

Mme BELLIER. - Donc l'impact de la fermeture de Mozart risque d'être plus important que le transfert simple des élèves de Mozart dans les autres écoles et cela c'est très inquiétant parce que deux fois ce même phénomène, ce ne sera quand même pas profitable à la ville.

Dernier point, je redis ce que j'ai déjà demandé, puisqu'on nous dit qu'il n'y a pas plus d'enfants, pour le savoir il faudrait avoir le total des enfants vivant au Chesnay, scolarisés en maternelle et en école élémentaire. Ce chiffre nous ne l'avons pas puisque, paraît-il, nous ne pouvons avoir le nombre d'enfants scolarisés dans le privé hors Le Chesnay et tant que l'on n'a pas ce chiffre on ne peut pas affirmer que les effectifs baissent, que les enfants ne sont plus là. Il faut ces chiffres là pour pouvoir en parler. Cela fait 5 ans qu'on nous dit que ce n'est pas possible de les avoir alors que le

Rectorat sait très bien où sont scolarisés les enfants. On fait une étude qui ne correspond pas à grand-chose.

M. Le Maire. - Concernant quelques remarques, c'est un quartier également où on a une concurrence de l'enseignement privé extrêmement importante. Nous avons les tableaux de tout ce qui est privé lorsqu'on nous demande la participation de la commune au niveau des privés et nous regardons les adresses. Or vous avez parlé de la rue de la Bourboule, rue Sainte Claire rue Saint-Michel, toutes ces rues ont des enfants qui vont vers les Châtaigniers, vers Blanche et vers Saint-Jean. Pourquoi ? Parce qu'avant pour entrer au collège privé on disait qu'il fallait dès l'élémentaire y aller et maintenant pour rentrer à l'élémentaire, on dit que c'est dès la maternelle. Il y a une concurrence, comme le disait mon collègue Jean-François PEUMERY il y a quelques instants en aparté le privé dans ce secteur est un concurrent important.

Vous avez parlé également de la politique scolaire avec Versailles, je rappelle que la rue du Colonel de Bange, la rue Saint Joseph, la rue Paul Garnier, la rue Saint Exupéry, sont des rues en proximité d'une école qui s'appelle les Dauphins, qu'il y a aujourd'hui aux Dauphins, école de Versailles, l'équivalent pas loin de 3 classes. Si nous avons mis un bus en place pour aller chercher les élèves pour les ramener à l'école Langevin, c'est parce que sinon nous aurions fermé aussi l'école Langevin.

La démographie n'est pas uniquement le problème du Chesnay, c'est un problème général et quelque part puisque vous parliez de la maternelle de Jean-Louis Forain et que j'ai parlé, tout à l'heure, dans le cadre du projet de la commune, Rocquencourt aujourd'hui a une augmentation de ses effectifs dans ses écoles, grâce à l'arrivée de la ZAC qui a été ouverte. C'est pour cela que je dis qu'aujourd'hui il y a des choses qui se font. Les places de crèche qui étaient disponibles au Chesnay et pour lesquelles on se posait des questions pour savoir s'il fallait garder un équipement aussi important ont été remplies par Rocquencourt qui a trouvé des solutions, Madame LE MENE et sa collègue à côté d'elle ont pu travailler tout cela.

On garde des enfants de La Celle Saint Cloud, de Versailles, le partenariat existe.
Je pense que de toute façon sur la majorité du vote, il n'est pas question de remettre en cause le vote du Conseil d'école. Ce Conseil d'Ecole a eu lieu. Il y a eu un procès-verbal et sur 7 votants, c'était bien fermetures qu'il y avait. Voilà ce que je voulais apporter comme réponse. Maintenant, nous allons passer au vote pour cette fermeture malheureusement

Qui est contre la fermeture et la révision du périmètre par voie de conséquence ? ...
Mme BELLIER,
M. JALALEDDINE, Mme MOURIER qui a tapé M. MEUNIER. C'est vrai Monsieur MEUNIER vous êtes sous tutelle ! Vous avez influencé le vote de M. MEUNIER Madame MOURIER, si je l'ai vu ! Donc les 4.
M. DELEPIERRE. - On vote quoi ?

M. Le Maire. - Je l'ai dit, pour modifier le périmètre, il faut se mettre d'accord sur Mozart, c'est pour cela que je commence par le vote sur la fermeture de Mozart. Il y a 4 contre que je viens d'identifier.
Pour les abstentions ? ... M. DELEPIERRE et M. SOLEILLE et son pouvoir. Favorables ? ... Les autres personnes ici présentes et leur pouvoir. Merci.

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES REALISEES PAR LES COMMUNES HISTORIQUES DU CHESNAY ET DE ROCQUENCOURT AU COURS DE L'ANNEE 2018.

Commune historique du Chesnay
:
CESSIONS :

- 21, rue de la Celle au Chesnay-Rocquencourt (78150) au prix de 1.200.000 €, se décomposant

comme suit :

- Lot de volume n°1103 de 576,29 m2 située sur la parcelle cadastrée section AI n°634, correspondant aux locaux de la crèche des Deux Frères et le lot n°1104 de 7 m2 pour la chaufferie, pour un montant de 1.090.000 €,
- Cour extérieure attenante au bâtiment située sur la parcelle cadastrée section AI n°783 d'une superficie de 543 m2, pour un montant de 110.000 €,
· 37, rue Caruel de Saint-Martin au Chesnay-Rocquencourt (78150) d'une emprise foncière de 1.618 m2 issue du découpage de la parcelle cadastrée section AK n°230, correspondant aux anciens locaux administratifs du site Fenwick, au prix de 1.376.000 €.

ACQUISITIONS :
Aucune

De même, l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France a acquis le bien suivant, pour le compte de la commune historique du Chesnay, dans le cadre de la convention d'action foncière pour la réalisation d'un projet urbain conclue le 1er juillet 2015 :

ACQUISITION :

Dans un ensemble immobilier situé 28, rue de Versailles au Chesnay-Rocquencourt (78150) sur la parcelle cadastrée section AI n°187, correspondant aux locaux de l'enseigne SPEEDY, dans le cadre d'une opération d'aménagement de logements sociaux à venir.
· Lot à usage de commerce pour une surface de 1137 m2, au prix de 1 490 000 €.
Commune historique de Rocquencourt
Aucune acquisition ni cession au titre de l'année 2018, pour la commune historique de ROCQUENCOURT.

M. HERBIN, Rapporteur. - Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières de la commune et prévoit également qu'un bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la commune doit donner lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Et donc ce bilan est annexé au Compte Administratif de la commune.
Je vais vous présenter ce bilan. Pour la commune historique du Chesnay en 2018 les cessions sont les suivantes : tout d'abord au 21 rue de la Celle au prix d'1,2 million un ensemble se composant d'un lot de volume de 576,29 mètres carrés qui correspond aux locaux de la crèche des Deux Frères et le lot de la chaufferie de 7 mètres carrés, qui est attenant, pour un montant d'1 090 000 euros et la cour extérieure attenante au bâtiment qui est situé sur une parcelle d'une superficie de 543 mètres carrés pour un montant de 110 000 euros.
La deuxième cession concerne le 37 rue Caruel de Saint-Martin, une emprise foncière de 1.618 m2 issue du découpage de la parcelle cadastrée, je vous fais grâce du numéro, qui correspond aux anciens locaux administratifs du site Fenwick et donc cette cession pour un prix d'1.376.000 euros.

Au titre des acquisitions aucune n'est à signaler pour l'année 2018.
Il convient d'ajouter à ce bilan l'acquisition réalisée par l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France qui a acquis pour le compte de la commune historique du Chesnay l'ensemble immobilier qui est situé au 28 rue de Versailles dans le cadre de l'opération d'aménagement de la Place Simart. C'est un lot à usage de commerces pour une surface de 1137 mètres carrés au prix d'1 490 000 euros.
Pour la commune historique de Rocquencourt, aucune acquisition ni cession n'est au bilan de l'année 2018.
Il vous est demandé de prendre acte de ce bilan.

M. Le Maire. - Merci Monsieur HERBIN.
Des questions, des observations ? ... Monsieur JALALEDDINE....

M. JALALEDDINE. - Au sujet de l'ensemble immobilier situé 28 rue de Versailles, dans le cadre

de l'opération d'aménagement de la place Simart, le 28 rue de Versailles, je crois que c'est le garage Speedy qui est quand même assez éloigné de la Place Simart. Je ne vois pas trop ce qu'il vient faire dans le cadre de l'opération d'aménagement Simart. Pour moi c'est deux choses séparées.
Et vu que vous parlez du projet de la Place Simart j'aimerais bien savoir où cela en est, parce que la laverie est fermée depuis un bon moment. C'est dommage d'ailleurs parce qu'il n'y a plus aucune laverie Chesnay-Rocquencourt.
Quand est-ce que les travaux annoncés depuis longtemps vont démarrer, s'ils vont démarrer un jour ?

M. Le Maire. - Pour le 28 rue de Versailles, le Speedy, on ne peut pas dire d'un côté, il y a 1 400 logements sociaux à faire, qu'est-ce que vous faites ? La préemption a pour vocation de faire du logement social.
Elle est cohérente puisque sur le côté même de cette parcelle vous avez tout un lotissement social là où il y a la boucherie, tout cela est du social qui a été repris dans le cadre d'Action Logement par France Habitation et donc il y aura tout un ensemble cohérent puisqu'il y a un jardin à l'intérieur qui pourra être couplé avec cet ensemble.
Faire du social, oui là où on a l'opportunité de le faire, le faire avec des logements sociaux à côté, c'est déjà fait, cela se passe bien.
Pour le reste il y a des questions diverses, on y répondra après.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - EXERCICE 2019

La présente délibération a pour objet de statuer sur le montant des subventions qu'il est proposé d'allouer aux associations en fonction de l'intérêt local de leur objet et de leur action en faveur des Chesnaycourtois.
Ces propositions résultent d'un travail approfondi effectué ces dernières semaines, dans un temps resserré en raison de la création de la commune nouvelle au 1er janvier 2019 :

§ La collecte d'informations auprès des associations permettant d'apprécier l'usage fait des fonds publics reçus ;

§ L'examen de ces informations, notamment les volumes budgétaires, le nombre d'adhérents chesnaycourtois, la part que représente la subvention de la ville dans le budget de l'association, et bien entendu, les projets envisagés pour 2019 ;

§ La rencontre de chaque association avec l'élu délégué dans le secteur d'intervention concerné, si nécessaire ;

§ La mise en cohérence des montants qu'il est proposé d'allouer par secteur et entre secteur au regard de l'enveloppe budgétaire prévisionnelle.
Après délibération du conseil municipal, la liste des subventions accordées sera annexée au budget primitif 2019.
Il est proposé à l'assemblée de donner un accord sur les attributions indiquées au tableau ci-joint,

M. Le Maire. - Les interventions sont ouvertes. Monsieur SOLEILLE.

M. SOLEILLE. - J'ai juste une question à poser, je voudrais savoir si le montant qui est en bas, 1.094.862 c'est le dernier sur lequel on vote ou si d'autres élus souhaitent demander au dernier moment 200 ou 300 euros, 3.000 euros supplémentaires de subvention ? J'ai l'impression que cela se fait, donc je voulais être sûr qu'on vote sur un chiffre qui était le même pour tout le monde.
C'est votre dernier mot Monsieur le Maire ?

M. Le Maire. - Vous cherchez quoi exactement dans votre façon de m'interpeler ?

M. SOLEILLE. - Je trouve curieux qu'au dernier moment...Je vous demande si en tant que Président de séance vous validez le chiffre qui est là ou non ? Apparemment, il est déjà invalide, selon la demande de

Madame LE MENE il est invalide. Je voudrais savoir sur quel chiffre nous votons, c'est aussi

simple que cela.

Mme ALQUIER. - Je l'ai déjà dit Monsieur, vous n'écoutez pas.

Mme LE MENE. - J'ai préféré au moins vous expliquer l'erreur qui est intervenue.

M. Le Maire. - Dites-le gentiment.

M. SOLEILLE. - Je le demande gentiment, mais vous ne comprenez pas.

Mme LE MENE. - ... de façon à ce que vous puissiez voter le bon chiffre et je m'en suis excusée.

M. SOLEILLE. - Ce n'est pas le sujet Madame LE MENE, que vous vous excusiez, j'accepte vos excuses, je voudrais savoir sur quels chiffres notre vote va être sollicité.

Mme ALQUIER, Rapporteur. - Je répète, le montant est d'1.095.082 euros

M. Le Maire. - Pour la totalité et lorsque je vais vous indiquer les associations qui vont sortir du vote global, je ne vais pas reprendre les chiffres puisque vous les avez, sauf si vous souhaitez qu'on reprenne.
Après vos interventions, je résumerai le vote.
Y a-t-il d'autres souhaits d'intervention ? Madame BELLIER et Mme MOURIER.

Mme MOURIER. - Malheureusement, les remarques habituelles : je continue à regretter que notre groupe ne soit absolument pas associé à ce travail avec les associations. Nous n'avons aucun élément qui permette d'apprécier les raisons pour lesquelles on a donné telle somme ou telle autre à tel ou tel groupe. Bien évidemment cela ne remet pas en question notre admiration pour tout le travail qui est fait par les associations dans notre ville qu'elles soient sportives, culturelles ou autres.

Cependant en matière de gestion de cette relation particulière, outre la remarque habituelle que je fais, je continue à ne pas comprendre la raison pour laquelle on valorise les locaux pour l'école de danse alors qu'on ne le fait pas pour d'autres et je continue à regretter que les associations qui bénéficient de mise à disposition de locaux ne soient pas présentées ici et qu'on ait simplement les éléments de subvention en numéraire.
On a pour l'Ecole de Musique 296 500, parce qu'on y inclut les locaux, l'Ecole de Danse du Chesnay dans des locaux publics et la piscine pareil, donc dès lors que la question a été réglée avec l'intercommunalité on pourrait se dispenser de cette distorsion qui rend les choses incompréhensibles.

M. Le Maire. - Madame MOURIER, vous aviez fait vos remarques en Commission, j'aurais tendance à dire qu'il y a deux questions, il y a la première votre participation ou votre compréhension des instructions faites par les élus en charge de cela.

Je pense que si vous aviez demandé à rencontrer Mme ALQUIER, la semaine dernière ou il y a quinze jours, elle ne vous l'aurait jamais refusé et vous aurait expliqué. Je dirai que c'est une intervention de séance que je peux comprendre au niveau politique, cela ne me choque pas.
La deuxième intervention était pertinente, c'est-à-dire pourquoi pour une association on y inclut une participation de locaux et que l'on fait un retour par la subvention qui compense.

Vous l'avez dit, mais ce n'était pas forcément suffisamment explicite auprès des élus et du public, c'est qu'en fait la compétence musicale est une compétence facultative de Versailles Grand Parc notre intercommunalité, c'est-à-dire que l'ensemble des communes ont apporté leur structure musicale à Versailles Grand Parc et Versailles Grand Parc quelque part a repris l'ensemble, sauf que le Conservatoire ou l'association du Chesnay a souhaité la conserver communale, c'est-à-dire que la subvention que nous versons, aurait très bien pu être supprimée, si on était rentré dans Versailles Grand Parc et donc aujourd'hui on voit très bien que le mammouth musical de Versailles Grand Parc est tel que la spécificité pédagogique est différente et que notre école de musique est contente d'être restée communale, mais si la compétence facultative était devenue obligatoire par un vote majoritaire de l'intercommunalité, à ce moment-là l'école de musique rentrait dans Versailles Grand Parc et si nous n'avions pas identifié le montant des locaux c'était 0, c'est-à-dire que

l'intercommunalité prenait nos locaux pour 0 euro pour faire cette musique.
Pour nous protéger nous avons mis cette somme qui fait que si la compétence facultative était devenue obligatoire, VGP aurait dû quelque part nous dédommager des locaux à conséquence de tant.

Seule la musique était une compétence facultative de Versailles Grand Parc, pas la danse, pas les artistes. C'est une explication purement technique financière et qui avait pour vocation de protéger les intérêts des Chesnaysiens et aujourd'hui des Chesnaycourtois.
Voilà l'explication, on s'en est expliqué d'ailleurs avec Mme MOURIER. À quel moment il faudrait retoiletter tout cela ? Nous laisserons tout cela pour les prochaines mandatures qui conditionneront également les prochaines mandatures des intercommunalités si vraiment l'intercommunalité a toujours un objet pertinent au niveau de l'efficience et de la fiscalité et là on peut quand même s'interroger.

Je vois par exemple pour Le Chesnay, c'est vrai, la taxe d'ordures ménagères est passée d'un peu plus de 3 à plus de 5. Il y a un certain nombre de sujets où on peut s'interroger. C'est vrai que la couche des collectivités locales on en parle beaucoup au niveau du personnel, on a vu que depuis la décentralisation, plus de 49 % d'augmentation de personnel sur les collectivités sauf que le transfert des compétences de l'Etat aux collectivités il faut bien les assumer.

Quand l'Etat nous montre du doigt pour dire qu'on a embauché, oui on a embauché trop si on a créé des intercommunalités. Je suis le premier à le dire.
Est-ce que les collectivités ont dû embaucher pour compenser les transferts de l'Etat ? Oui, quand il faut faire tous les papiers d'état civil à la mairie, quand vous avez tous les actes qui doivent être faits on embauche du personnel sur la fiscalité des gens.

Tout cela est un peu compliqué, jamais expliqué aux Français alors que c'est vraiment là la finalité du devenir d'un grand débat politique sur cela et je pense qu'on est nombreux à attendre des réformes sur le sujet. J'ai terminé. Madame BELLIER...

Mme BELLIER. - Je reprends le même sujet, parce que c'est un sujet que j'ai suivi depuis longtemps sur l'Ecole de Musique, mais en Commission culture on a débattu de ce sujet et il nous est paru important que pour l'ensemble des activités bénéficiant de subvention ou de prêts de locaux et de fluide, nous puissions bénéficier des chiffres correspondants, puisque si on sait les calculer pour l'école de musique, on sait très bien les calculer pour les autres associations, qu'elles soient sportives ou culturelles. Cela pourrait être un document extrêmement intéressant de connaître l'équivalent qui est attribué à chaque association, ne serait-ce que pour savoir à quoi sert l'argent de la ville. Cela s'appelle de la transparence comptable.

M. Le Maire. - Non Madame BELLIER, arrêtez s'il vous plaît sur ces suspicions permanentes.

Mme BELLIER. - Monsieur le Maire, le chrono est en route, c'est mon temps de parole s'il vous plaît.

M. Le Maire. - Je vous rajouterai une minute.

Mme BELLIER. - Ce n'est pas possible, ce n'est pas du tout la même chose.

M. Le Maire. - Vos propos suspicieux deviennent intolérables !

Mme BELLIER. - Ce n'est pas de la suspicion, j'ai dit que si c'était possible pour l'Ecole de Musique, c'était aussi possible pour les autres et donc par souci de transparence pour l'ensemble des Chesnaysiens, c'est important qu'ils sachent à quoi sert leur argent. C'est juste cela.

M. Le Maire. - Là-dessus on est d'accord. Vous avez terminé votre intervention ?

Mme BELLIER. - Non, je n'ai pas terminé parce que pour pouvoir voter les budgets, nous avons demandé un certain nombre de documents lors de la commission culture. On savait qu'il existait un document avec les trois années précédentes, à quoi on m'a répondu que je n'avais qu'à aller les chercher, ce que je ne pouvais pas avoir pour Rocquencourt, donc nous avons eu les documents

pour
Rocquencourt.
Il est regrettable que nous n'ayons pas un visuel avec les années précédentes et l'évolution point par point sans qu'on soit obligé d'aller chercher des documents dans les années antérieures.

M. Le Maire. - Pour Rocquencourt ou pour Le Chesnay ?

Mme BELLIER. - C'est vrai pour les deux puisque les ex-Rocquencourtois n'ont pas non plus les éléments.

M. Le Maire. - Heureusement, ils ne s'appellent pas BELLIER, ils n'ont pas besoin, ils ont confiance.
Est-ce que vous avez d'autres sujets Madame BELLIER ?

Mme BELLIER. - Je voudrais finir ma phrase, si cela ne vous ennuie pas, parce que vous m'avez coupé la parole...

M. Le Maire. - Il est temps !

Mme BELLIER. - Donc je dis que de même que nous n'avions pas les éléments pour évaluer quoi que ce soit sur les subventions rocquencourtoises, même si nous n'avons aucune critique sur ce sujet, on n'a aucun élément pour savoir de quoi il s'agit.

M. Le Maire. - Mais ?

Mme BELLIER. - Il en est de même pour les anciens Rocquencourtois et d'avoir des tableaux aurait permis de faire des choses beaucoup plus claires et qu'ils existent, sachant qu'on sait qu'ils existent. En
Commission culture ils nous ont dit, Mme la Vice-Présidente de la commission a dit que ce document existait. Elle l'avait.
Question, on avait une petite remarque sur le Club Allegretto qui a une subvention qui nous paraît très élevée par rapport aux autres.

M. GUERTS. - Je vais répondre rapidement, le Club Allegretto, vous permettez que je réponde Monsieur le Maire...

M. Le Maire. - On se calme Monsieur GUERTS !

M. GUERTS. - Je veux simplement dire Madame BELLIER que le Club Allegretto qui va fêter ses 60 ans l'année prochaine est la troisième association la plus ancienne du Chesnay. 4.850 euros, je peux vous dire que cette subvention a baissé considérablement par rapport aux 7.000 euros donnés en 2002. Vous voyez que je pense que je pouvais faire là-dessus une petite approche et je pense que vous ne connaissez pas assez bien le Club Allegretto qui a 180 membres actifs. Je vous remercie.

M. Le Maire. - Je propose que nous sortions les associations suivantes du vote global que nous allons faire : un le club où Madame BELLIER n'est pas encore adhérente, qui est le Club Allegretto, on le sort.
Ensuite, le Club de la Sabretache que nous sortons, ensuite le club de hand que nous sortons, ensuite le partnerschaft mit Denis LEHOUX nous sortons également cette association et puis Le Souvenir français.
Fort de ces associations que nous sortons et pour lesquelles nous allons faire un vote après.
Y a-t-il des votes contre ? ... Mme MOURIER.

Mme MOURIER. - On s'abstient.

M. Le Maire. - Du coup M. MEUNIER vous avez eu une influence sur Mme MOURIER, je l'ai vu ! Deux abstentions de Mme MOURIER et M. MEUNIER.
Pas de vote contre ?...
Favorable pour le reste

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE NOUVELLE

Par délibération du 30 mars 2017, le conseil municipal de la commune historique du Chesnay a approuvé le programme pluriannuel d'investissement (PPI) 2017/2019. Ce programme portait sur 11 opérations d'investissement (rénovation de divers équipements sportifs et administratifs, travaux de voirie, aide à la réalisation de logements sociaux, etc.), faisant chacune l'objet d'une autorisation de programme (AP) permettant l'étalement des dépenses sur 2 ou 3 ans selon les cas. En approuvant, le PPI, l'assemblée a également ouvert les crédits de paiement (CP) nécessaires pour plusieurs années, par exception au principe d'annualité budgétaire (Cf. Note AP/CP ci-jointe).
Le PPI de la commune historique du Chesnay a été révisé à plusieurs reprises afin de s'adapter à l'évolution des projets. Cette souplesse constitue précisément l'un des avantages de cet instrument de gestion budgétaire. Les modifications sont motivées par l'opportunité de :

- Modifier la répartition des CP à montant d'AP inchangé.
- Augmenter ou réduire le montant de l'AP et donc d'ajuster la répartition des CP en conséquence,
- Modifier la répartition des financements (subvention, emprunt, FCTVA, autofinancement), notamment en fonction de l'éligibilité des projets aux dispositifs d'aides financières mis en oeuvre pas l'Etat, la Région le Département, voire des organismes privés.
  Pour sa part, le 26 mars 2018, le conseil municipal de la commune historique de Rocquencourt a délibéré pour ouvrir une AP en vue de réaliser la réhabilitation du gymnase P. Curvat, sur les exercices 2018 à 2020.
  Par conséquent, la commune nouvelle du Chesnay-Rocquencourt doit, à son tour, se doter d'un PPI, au regard des engagements pris par les communes historiques.
  A titre d'information, quelques ajustements dans le montant de certaines AP, la répartition CP et les modes de financement sont apportées par rapport aux PPI historique. Cela concerne les opérations suivantes :

o 2017.701 – Rénovation énergétique et mise en accessibilité de l'hôtel de ville : Réduction de l'AP et des CP 2019 pour 190.000 €,

o 2017.702 – Aménagement du Centre Technique Municipal : Ajustement de la subvention accordée au titre du Contrat d'aménagement régional au montant notifié courant décembre dernier (-50.000 €),

o 2017.706 – Restructuration du tennis club : Augmentation de l'AP et des CP 2019 pour 870.000 € et ajustement de la subvention accordée au titre du Contrat d'aménagement régionale au montant notifié courant décembre dernier (-5.000 €).

o 2017.720 – Aide à la réalisation de logement sociaux : Subventions Habitat versées par VGP à Rocquencourt, à reverser aux bailleurs au titre du la ZAC du bourg (+370.000 €),

o 2019.902 (Ex n°1) – Rénovation du Gymnase P. Curvat : Augmentation de l'AP de 263.000 €, modification des CP 2019 et suppression des CP 2020, inscription des subventions accordées au titre du Contrat départemental et du dispositif « Nouvelles ambitions pour le sport » de la Région, pour un montant total de 800.000 €.
Il est donc proposé à l'Assemblée d'approuver le programme pluriannuel d'investissement 2017/2019 de la commune nouvelle conformément au projet ci-joint dont le montant s'établit désormais à 19.316.000 € et d'autoriser l'ouverture des crédits correspondants. Il comporte 12 AP et s'échelonne sur les exercices 2017 à 2019.

M. CROUZAT, Rapporteur. - Le programme pluriannuel d'investissement, PPI, nous l'avions adopté pour la commune historique du Chesnay au mois de mars 2017. Il a été révisé à plusieurs reprises pour s'adapter à l'évolution des projets.

Les modifications sont apportées généralement par la répartition des crédits de paiement à montant d'AP inchangé, d'Autorisation de Paiement, ou par l'augmentation ou la réduction du montant de l'Autorisation de Paiement et donc on ajuste la répartition des crédits de paiement en conséquence et on modifie la répartition des financements, que ce soit les subventions, l'emprunt, le fonds de

compensation de TVA ou l'autofinancement, notamment en fonction de l'éligibilité des projets aux dispositifs d'aide financière qui ont été mis en oeuvre par l'Etat, la Région, le Département, voire des organismes privés.

En mars 2018, le 26 mars, le Conseil Municipal de la commune historique de Rocquencourt a délibéré pour ouvrir une Autorisation de Paiement en vue de réaliser la réhabilitation du gymnase Pierre Curvat sur l'exercice 2018 à 2020, donc la commune nouvelle du Chesnay-Rocquencourt doit maintenant se doter d'un PPI, au regard des engagements des communes historiques.

Cependant, à titre d'information il y a quelques modifications qui sont intervenues dans le montant de certaines autorisations de paiement et la répartition des crédits de paiement et également des modes de financement apportés par rapport au PPI historique, - notamment sur

► La Paiement et des Crédits de paiement 2019 pour 190 000 euros.

►L'aménagement du Centre Technique Municipal pour un ajustement de la subvention accordée au titre du contrat d'aménagement régional au montant notifié courant décembre pour un montant en diminution de 50 000 euros

► Pour la restructuration du tennis une augmentation de l'autorisation de paiement et des Crédits de paiement pour 870 000 euros

► Et l'ajustement de la subvention accordée au titre du contrat d'aménagement régional notifié en décembre pour un montant négatif de 5 000 euros.

► Pour l'aide à la réalisation des logements sociaux, la subvention habitat versée par VGP à Rocquencourt à reverser au bailleur au titre de la ZAC du Bourg, pour un montant positif de 370 000 euros.

► La rénovation du gymnase Pierre Curvat, une augmentation de l'AP de 263 000 euros, modification des crédits de paiement en 2019 et suppression des crédits en 2020, avec une inscription des subventions accordées au titre du contrat départemental dispositif « nouvelle ambition pour le sport » de la Région que nous remercions pour un montant de 800 000 euros.
Il est donc proposé à l'assemblée d'adopter le nouveau PPI pour un montant de 19 316 000 euros, d'autoriser l'ouverture des crédits correspondant et comporte 12 autorisations de paiement qui s'échelonnent sur l'exercice de 2017 à 2019 Voilà Monsieur le Maire.

M. Le Maire. - Merci cher confrère.
Des souhaits d'intervention ? ... Monsieur SOLEILLE.

M. SOLEILLE. - Monsieur le Maire, vous savez à quel point je suis attaché au principe du PPI, Programmation Pluriannuel des Investissements. Nous l'avons attendue très longtemps, nous l'avons et j'y suis attaché parce que justement cela nous donne l'occasion de délibérer ou tout du moins de donner un avis, nous les minoritaires, sur la façon dont on conçoit les investissements à venir.

En l'occurrence, sur ce PPI, il y a un truc qui me hérisse, qui me choque depuis très longtemps, c'est le montant qu'on alloue chaque année un peu plus élevé aux deux projets, aménagement du tennis club et sente Mouchotte.

On en arrive maintenant à un montant global de 4 millions dont 2 millions sur fonds propre de la ville, ce qui est quand même considérable. La sente, il faut quand même comprendre à quoi elle va servir. Elle va servir à des gens qui vont faire leurs courses au Leader Price, à éviter de faire le tour du stade Michaux ce qui est quand même un objectif de grande hauteur. 2 millions financés par la ville pour un projet de 4 millions pour le tennis et la sente, compte tenu de l'état sur lequel vous nous alertez toujours des finances de la ville, je dis que c'est absolument scandaleux.

Quand vous nous dites qu'on va augmenter cette autorisation de programme de 800.000 euros, je dis non, non et non !

M. Le Maire. - Est-ce qu'il y a d'autres souhaits d'intervention ? Monsieur JALALEDDINE, je vous en prie.

Mme MOURIER. - Au passage, c'est pareil.

M. JALALEDDINE. - Je partage moi aussi les propos de M. SOLEILLE.
J'ai pris la version 2017 du PPI, je l'ai comparée avec la version toujours du PPI 2017/2019 que vous nous avez fournie très récemment. C'est vrai que je sais bien que sur des projets parfois il y a des dérapages, des surplus, mais là quand même le CTM en 2017 était prévu à 3 millions d'euros. Maintenant il est à 4 millions d'euros, plus 33%.

M. Le Maire. - Excusez-moi, vous parlez bien des chiffres comparables, hors taxes et TTC ?

M. JALALEDDINE. - Oui.

M. Le Maire. - Le CTM n'a jamais été à 3 millions TTC, jamais.

M. JALALEDDINE. - Si ! C'était écrit noir sur blanc dans la version 2018 du PPI.
Ensuite, le tennis club il était à 800.000 euros, maintenant il est à 2,4 millions d'euros, il a quasiment triplé.
La sente Mouchotte rue des Sports, au risque de répéter ce que dit M. SOLEILLE, c'est vrai qu'on se demande vraiment quelle est son utilité, elle était à 680.000 euros, maintenant elle est à 1.450.000 euros, elle a plus que doublé. Le contrôle d'accès au bâtiment de la commune, il était à 308.000 euros, il est passé à 478.000 euros, donc plus 50%.
Voilà, c'est quand même des dérapages très, très importants.

M. Le Maire. - Concernant les contrôles d'accès, il faut aussi voir le nombre d'accès et de portes que vous aviez dans le premier et dans le deuxième. Ce n'est pas le même nombre de portes. Pour comparer des choses il faut les faire en comparaison.

Vous me laissez terminer. Vous avez déjà le contrôle d'accès. Le contrôle d'accès ce n'est pas le même périmètre et je remercie d'ailleurs Mme RIPOLL du travail très important qu'elle a pu faire avec Francis SANCHEZ qui fait, il y a combien de serrures dans les bâtiments du Chesnay ? 1.000, plus celles de Rocquencourt et donc nous sommes en train de généraliser tous ces contrôles d'accès. Effectivement, entre le programme de départ et l'évolution chaque année on aura un peu plus d'investissements et donc on augmentera parce qu'il y a plus de portes.

Ensuite, sur le fameux tennis, je pense qu'il faut qu'on fasse très attention. Aujourd'hui, je ne veux pas rallonger le débat, je vous apporterai un document par rapport à ce que peuvent dire
M. SOLEILLE ou d'autres qu'on peut comprendre en interprétation. Ce qui est appelé tennis, ce qui est appelé sente ont des élargissements de définition, de motif et de tarifs qui ne sont pas tout à fait valables, c'est-à-dire qu'entre le club house, les cours de tennis, le velum qui devrait reprendre demain, après des contentieux difficiles, entre les différents travaux je vous apporterai, pas ce soi, parce que ce n'est pas suffisamment précis, des éléments précis, parce que vous en avez besoin et je peux le comprendre.

Tout ce PPI qui correspond à des travaux, puisque par exemple le club house du tennis sera également un centre d'accueil pour tous ceux qui sont à la bibliothèque. Je ne veux pas rallonger le débat ce soir. Vous avez des remarques qui peuvent tout à fait être compréhensibles, je n'ai pas dit justifiées et donc cela motive et cela justifie de ma part un complément d'information que je vous ferai au prochain Conseil.

BUDGET PRIMITIF - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2019.

Rapport de présentation

Le cadre général du budget principal de la commune nouvelle L'exercice budgétaire et comptable 2019 est le premier de la commune nouvelle du Chesnay-
Rocquencourt. Il est constitué de l'ensemble des ressources et emplois correspondant au périmètre de services des deux communes historiques du Chesnay et de Rocquencourt.

.

Du point de vue formel, le document budgétaire réglementaire, établi selon les règles de l'instruction budgétaire et comptable M14 qui s'impose aux communes, est un document précis et volumineux mais peu aisé à lire et à interpréter. Il donne des informations relativement détaillées sur la destination finale des dépenses et l'origine des recettes mais sa complexité rend difficile la lecture pour un « non initié ». Il présente la répartition des crédits par nature comptable (exemple : eau, contrat de maintenance, fournitures et petit équipement, conformément au plan de comptes en vigueur, proche du plan de comptes général en vigueur dans le secteur privé.

Cette année est une année tout à fait particulière : la commune nouvelle du Chesnay-Rocquencourt s'est substituée au 1er janvier 2019 aux communes du Chesnay et de Rocquencourt puisque c'est une commune fusionnée devenant la commune.

C'est donc un premier budget que nous devons élaborer, en tenant compte des deux communes historiques et de leurs deux budgets tant prévisionnels que réalisés avec leurs comptes administratifs.

La création de la commune nouvelle a des incidences financières : elles étaient déjà mentionnées dans le document « incidences financières de la création d'une commune nouvelle » présenté lors de la réunion du 20 septembre 2018 et joint à nouveau.
S'y ajoute l'abandon de la majoration de 200% du prélèvement brut au titre de l'article 55 de la SRU qui s'appliquait à la commune historique du Chesnay.

Tout cela fait qu'en termes fiscal, le conseil municipal aura à se prononcer exceptionnellement cette année d'une part sur les taux applicables aux contribuables de la commune historique de Rocquencourt et d'autre part sur ceux applicables aux contribuables de la commune historique du Chesnay, l'objectif est de maintenir les taux 2018 de Rocquencourt et d'autre part de revenir aux taux 2017 du Chesnay pour annuler l'effet de la hausse adoptée en 2018.

Pour ce qui est des principales orientations, il s'agira d'abord de poursuivre les opérations prévues d'une part le programme pluriannuel d'investissement de la commune historique du Chesnay et d'autre part l'autorisation de programme de la commune historique de Rocquencourt. Il s'agira ensuite de la traduction budgétaire des projets politiques de la commune nouvelle qui sont en cours d'examen par différentes commissions municipales.
Conformément à ce qui a été indiqué lors de ce débat, ce budget intègre donc les crédits de paiement 2019 des autorisations de programme prévues dans le programme pluriannuel d'investissement (PPI) 2017/2020 de la commune nouvelle adopté par délibération du 27 mars2019.

Et, surtout, toujours conformément à ce qui a été indiqué lors du débat, ce projet de budget prend en compte le projet politique de la commune nouvelle mis au point à la suite du travail dans les différentes commissions thématiques.
En accompagnement du document budgétaire établi selon cette instruction comptable, sont joints au présent rapport de présentation des tableaux récapitulant par famille les dépenses et les recettes, tant de la section de fonctionnement que de la section d'investissement, de manière très détaillée.

M. Le Maire, Rapporteur : Tout de suite, je vous présente le budget de la commune du Chesnay-Rocquencourt qui est une compilation de l'ensemble.

Combien avons-nous prévu de dépenser en fonctionnement ? À peu près 45 millions d'euros en fonctionnement courant. On se dit que cela fait beaucoup d'argent, mais nous avons beaucoup de charges, beaucoup de missions à remplir. On va en parler dans quelques instants.
Voilà ce qu'on a prévu de dépenser. Les mouvements d'ordre, on vous les a expliqués tout à l'heure avec M. CROUZAT, mais on ne va pas trop insister sur le moment. Pour douze mois, pour vivre, il nous faut cette somme-là, donc obligatoirement quand vous rajoutez tous les mouvements, vous êtes à 50.776, on a l'obligation d'équilibrer et donc comment obtient-on les recettes ?

Les recettes sont là, 44.831.245, on va en parler dans quelques instants, les mouvements d'ordre et

l'excédent reporté, l'excédent et le virement, c'est ce que vous a expliqué M. CROUZAT, enfin pour ceux qui ont tout compris car même s'il a très bien expliqué les choses, c'est vrai que ce n'est pas toujours facile à comprendre, le virement, l'autofinancement, puisqu'en fait on équilibre le budget par rapport au résultat de l'année N moins 1.
Sur le fonctionnement, 45.276.000 d'euros pour 35.000 habitants à peu près, si on arrondit. Cela, c'est pour le fonctionnement.
Pour l'investissement, où j'apporterai des réponses précises sur tout ce qui peut être le PPI et je peux comprendre qu'il y ait des interprétations, on en parlera après, sur les dépenses d'investissement, on a prévu, ce n'est pas rien, 21 millions d'euros de dépenses d'investissement et les dépenses reportées c'est celles qu'on avait engagées les autres années, qu'on reporte parce qu'elles ne sont pas terminées.

L'amortissement de la dette c'est ce que nous remboursons tous les ans par rapport à l'emprunt global qu'a la commune, Rocquencourt n'en avait pas, le Chesnay on en avait, au 31 décembre on avait à peu près 21 millions d'euros de capital emprunté. Cela veut dire que chaque année on rembourse 2,5 millions d'euros, c'est-à-dire que si on n'emprunte pas dans l'année, on s'est désendetté de 2,5 millions d'euros et vous allez le constater cette année, nous ne devrions pas emprunter.

Cela veut dire qu'en investissement on a ouvert des crédits à 29.150.000, bien évidemment on ne dépensera pas tout cela cette année, mais un programme pluriannuel d'investissement, si nos travaux durent trois ans, on va traîner cette somme d'année en année, au fur et à mesure qu'on les consomme. Il ne faudra pas dire, Monsieur JALALEDDINE, qu'à la fin de l'exercice on a un excédent de tant, cet excédent de tant c'est la somme nécessaire pour terminer les travaux sur un an, sur deux ans, sur trois ans.

La particularité de cet investissement, c'est qu'il n'y pas d'emprunt et vous allez dire « ce n'est pas très clair, le maire nous ment parce qu'on a mis un emprunt d'1,9 million ». Ce 1,9 million d'emprunt est l'emprunt de l'année dernière du Chesnay, que nous n'avons pas mobilisé parce que la trésorerie ne justifiait pas qu'on mobilise l'emprunt, mais quand vous n'utilisez pas un emprunt dans le budget à la fin de l'exercice, ou vous vous dites « je n'en ai pas besoin et on ne le reprend pas » ou on se dit qu'on en aura besoin parce qu'il faut bien qu'on engage le paiement des dépenses qu'on a engagées l'année d'avant et donc, pour pouvoir reporter l'emprunt de l'année dernière, nous avons avec le service financier contracté avec une banque l'emprunt, c'est-à-dire qu'on n'a le droit de le reporter que si on a signé le contrat d'emprunt avant le 31 décembre, parce que l'on n'a pas le droit de reporter un emprunt qui n'a pas été contractualisé.

Le fonctionnement : on a des dépenses qu'on ne peut pas empêcher, les pompiers, la sécurité des biens et des personnes c'est le Département qui l'organise, mais chaque ville paye. La ville du Chesnay Rocquencourt devra payer au Département 1.155.000 euros. On n'a pas le choix.
Ensuite dans les dépenses, on a des mots que le public n'est pas capable de comprendre et qu'un certain nombre d'élus essayent de comprendre. Vous avez le FPIC, le Fonds de Participation Intercommunale, cela veut dire que quelque part des communes sont plus riches, on donne dans un pot, on se le rerépartit, on passe par l'intercommunalité. C'est un truc d'Enarques, il faut se gratter les oreilles comme cela, franchement il faut y aller, mais Francine BOBET vous expliquera si vous le souhaitez après.
Ensuite, vous avez le FSRIF, la contribution SRU c'est pour les logements sociaux, c'est-à-dire ce qu'on paye pour non réalisation de logements sociaux, 555.000 c'est X euros par logement non réalisé, donc 1.400 que multiplie je ne sais plus combien, il suffit de prendre la somme et diviser par 1.400. La contribution c'est encore un autre Fonds de compensation, cela veut dire que l'Etat d'un côté vous donne du fric, c'est la Dotation Globale, on va le voir tout à l'heure au niveau des recettes, mais de l'autre côté quand vous regardez tout cela, si vous sortez les pompiers, il y a 8.400.000 euros que la commune paye dans un pot commun, que tout le monde se partage.

Ensuite, les subventions CCAS, on les a votées.

Participation aux écoles privées, 130.000 euros et donc voilà déjà des dépenses que nous avons. Les subventions aux associations, cela vient d'être voté, c'est fait.
Tableau suivant, merci de dérouler, les salaires chapitre 12, 22 millions d'euros, cela paraît beaucoup d'argent, mais nous avons plus de 700 feuilles de paye, parce qu'il faut garder les enfants, il y a des quotas. Il faut un agent pour trois enfants, il faut la police municipale, il faut nettoyer. Tout cela fait
beaucoup d'argent, mais c'est en moyenne quelque part entre 30 et 40 ;000 euros par an et par personne pour vous donner une idée de l'ensemble.
Ensuite, toute la gestion des services, on ne va pas rentrer dans le détail, mais on va regarder les grosses sommes. Vous voyez ici par exemple on a 2.503.000 pour les bâtiments, cela veut dire l'électricité, le gaz, l'eau. On a plus de 500.000 euros d'énergies. On a les assurances. Par exemple vous repeignez une classe vous êtes en fonctionnement, vous cassez une paroi, vous la repeignez, vous êtes en investissement, donc vous avez tout de suite compris que tout ce qui est dépenses en fonctionnement on ne peut pas le financer par l'emprunt. En revanche, toutes les dépenses d'investissement on peut les financer par l'emprunt. On ne peut pas équilibrer un budget de fonctionnement par l'emprunt, contrairement à l'Etat qui, lui, a une dette qui progresse chaque seconde, parce que son fonctionnement peut être équilibré par l'emprunt.

Quand vous regarder l'ensemble de ce détail, on y reviendra après si on veut, vous avez service par service effectivement. J'ai parlé tout à l'heure des pompiers, protection incendie c'est les bornes, parce que les bornes dans la rue, c'est nous qui les mettons, c'est nous qui les payons aussi. Restauration 248.000, c'est tout ce qui est restauration scolaire, donc là on est sur les dépenses, on n'est pas sur les recettes.

On va dérouler parce qu'après on reviendra sûrement avec des questions posées par les groupes d'opposition. Pour les dépenses de fonctionnement général on est à 10.391.000 et nous arrivons au total de 44.303.000 d'euros de fonctionnement.

À cela on a rajouté ce qu'on appelle des dépenses imprévues pour 350.000 euros. Pourquoi ? Parce que sur le chapitre du personnel le montant qu'on vous a inscrit c'est sans nouvelle embauche. Il n'y a pas de nouvelle embauche.
Si nous étions amenés à créer des services ou éventuellement à arrêter une prestation par délégation de service et qu'on veuille la reprendre en direct on pourrait toujours piocher dans 350.000 euros de réserves de dépenses imprévues.
Ensuite sur l'emprunt, le capital de la dette se rembourse sur la section d'investissement. En revanche, les intérêts c'est sur la section de fonctionnement. Les intérêts vous les avez ici, c'est 530.000 euros d'intérêts pour les 2,500 du capital que l'on rembourse chaque année. Cela c'est les intérêts financiers.
Ensuite les admissions en non-valeur c'est quand les gens ne payent pas et qu'on est certain de ne pas pouvoir les rentrer. Cela, c'est les titres annulés sur l'exercice antérieur. On passe, on ne va pas trop rentrer dans le détail.
Vous avez sur la section de fonctionnement au niveau des dépenses sur les 45 millions 22 de personnel, vous avez les subventions, vous voyez qu'on arrive très vite à avoir notre budget de fonctionnement.
Après on aura bien sûr les questions des groupes d'opposition qui nous diront qu'on dépense trop sur la communication, je me fais un peu l'avocat, je me suis rapproché de l'opposition pour me dire si j'étaisdans l'opposition sur quoi j'attaquerai, je n'attaquerai sûrement pas sur la communication sur le journal, cela représente à peine 0,5 % sur le truc, mais je te passerai la parole après. Ne t'inquiète pas ! C'était pour préparer un peu, pour vous chauffer un peu !
Cela c'est pour le fonctionnement. Monsieur DELEPIERRE, vous avez été suffisamment avec nous favorables pour ne pas... mais on en reparlera un autre moment.
Ensuite sur l'investissement, qu'est-ce qu'on a ? Vous avez ici recensée la totalité des équipements pour lesquels le PPI a fait l'objet d'observations. Je l'ai noté et nous en reparlerons. Là, vous avez les équipements regroupés, équipements administratifs on a 6 millions d'euros, vous avez le centre

technique municipal dedans. Il y avait la mairie au niveau du ravalement, tout cela avait été inscrit. Vous avez donc au total le report de l'année précédente, les 3,3 millions, c'est ce qui est inscrit sur le PPI pour le CTM auxquels on a rajouté un certain nombre d'éléments.

Ensuite, vous avez le sport qui est relativement important. Vous avez la voirie pour laquelle il y a aussi un montant important puisque je rappelle qu'au mois d'août de cette année nous devrions avoir la mise en place des nouveaux réseaux de bus avec cette fameuse gare routière derrière Hippopotamus que l'on vous présentera à la réunion publique au mois de mai prochain.

Ensuite, tous ces investissements c'est la couverture du tennis de Rocquencourt par exemple, c'est la réfection complète du gymnase de Rocquencourt pour pas loin de 3 millions d'euros, c'est la fin de l'environnement du tennis.
Toutes ces opérations-là sont là. Je vais continuer sur les dépenses. Il faut savoir que pour une commune en investissement minimum, c'est-à-dire qu'il faut racheter un photocopieur, une tondeuse à gazon, un sèche-cheveux pour la piscine, à mon avis cela doit être en fonctionnement parce que le montant n'est pas très élevé, les livres de la bibliothèque, là par exemple je vois la bibliothèque 85.761, vous avez déjà
60.000 euros d'achat de livres.

Cela veut dire que la commune du Chesnay et de Rocquencourt doivent dépenser à peu près 2 millions d'euros d'investissement en continu, une machine à laver fait pour les crèches c'est 2 millions d'euros, l'informatique. Donc 21 millions d'euros, 2 millions d'euros de courant, plus la dette, les fameux 2 580 000 euros que nous devons rembourser par an et fort de tout cela vous avez le montant de l'investissement de cette année.

Vous me direz que cela fait beaucoup d'argent, que cela va faire une grosse dette.
Les recettes, quelles sont-elles ? Il faut savoir qu'une commune ne récupère pas la TVA en fonctionnement. Quand on paye quelque chose en fonctionnement, on ne récupère pas la TVA, contrairement à une société.
En revanche, en investissement on récupère la TVA. Quand on fusionne, on a un avantage exceptionnel la première année, c'est qu'on récupère la TVA de l'année d'avant et qu'on récupère chaque trimestre la TVA de tous les investissements qu'on fait dans l'année. Cela veut dire que cette année on a la TVA de l'année dernière plus la TVA de cette année, cela s'appelle le FCTVA. Si on investit beaucoup, on aura beaucoup de TVA, vous avez ici 4 millions d'euros de recettes d'investissement qui correspondent à la
TVA de l'année dernière plus la TVA de cette année.

Ensuite nous avons au niveau des subventions... Sur les subventions, vous allez voir que nous avons eu des subventions importantes, par exemple quand on dit : est-ce que cela sert de relancer cette opération ? S'il y a des opérations d'investissement qu'on ne relance pas alors qu'on a eu des subventions pour ce faire, bien évidemment on perd les subventions.
Vous voyez que les subventions sont loin d'être négligeables. Nous avons ici des subventions du Conseil départemental des Yvelines.

Pour le gymnase Pellouard, l'école de musique avec des salles dignes de ce nom, on recevra 246.000 euros, pour la rénovation du Club House du tennis qui est un endroit cher où j'inviterai Louis-Marie SOLEILLE à prendre éventuellement un petit croque-Monsieur salade quand ce sera fini. 300.000 euros...
Je n'ai pas dit un croque-Madame, Madame MOURIER !

Ile-de-France également, l'aménagement du Centre Technique 600.000 euros. Le Conseil départemental sur le CTM une somme non négligeable, on regarde ici 950.000, 950 plus 600, 1.550.000 euros, ce n'est pas rien.

Ensuite nous avons le tennis club 300.000, nous avons la restauration de l'orgue Saint-Antoine, cela c'est la cagnotte du maire. En fait, nous avons une Sénatrice qui s'appelait Mme Marie-Annick DUCHESNE et je lui ai dit que nous devions rénover l'orgue de Saint-Antoine. Elle nous a trouvé

une somme conséquente puisque nous avons ici 50.000 euros pour essayer d'améliorer l'orgue. Ce n'est pas pour le Requiem pour moi dans quelques semaines ou quelques mois, c'est pour que l'orgue puisse dans cette église avoir une bonne sonorité avec l'Ecole de Musique. Les gens semblent aimer l'orgue de plus en plus. C'est vrai qu'on a besoin d'être détendu.

Ensuite le gymnase Curvat, c'est le fameux gymnase sur le site de Rocquencourt, c'est quand même 800.000 euros qui sont prévus.

Vous voyez qu'entre les subventions de cette année plus les reports de subventions des années précédentes, on a un total de 5.770.000 de subvention

Ensuite on a les cessions d'actifs, nous avons un certain nombre d'éléments de patrimoine qui ne servent plus, qui peuvent être recyclés. Je connais la critique de certains membres de l'opposition, que je ne nommerai pas, mais à côté de qui je suis, me disent souvent qu'on vend l'argenterie et c'est dommage.
Oui, on vend de l'argenterie, mais on en rachète une autre, c'est-à-dire que quand on cède 100, on réinjecte 100 sur un nouveau bâtiment.

Nous avons prévu de vendre les anciens locaux Fenwick, c'est fait, c'est rentré, mais on les inscrit cette année parce que cela a été oublié l'année dernière ; on vend la crèche des Deux Frères c'est fait, rue de la Résistance, rue de Versailles c'est en bonne voie.
Ensuite, nous avons les anciens locaux de Free, c'est l'ancienne laverie, l'ancien vétérinaire, c'est quasiment fait pour le mois de septembre. L'école Edmond Rostand, c'est quasiment fait ; la résidence des Cyprès quasiment aussi et la ZAC du Bourg aussi. Cela veut dire que les 10 millions d'euros de cessions on les a quasiment acquis.

Vous voyez qu'au niveau de l'investissement avec les 27 secondes qu'il me reste nous sommes capables d'investir tout cet argent en empruntant 0. Tout cela avec une fiscalité pour terminer qui sera la même pour Rocquencourt que l'année dernière, puisque ce sont des fiscalités décalées et pour le Chesnay nous revenons à notre fiscalité de 2017, c'est-à-dire qu'effectivement vous aurez par rapport à 2018 une baisse de 10 %.

J'ai terminé la présentation du Budget. On répond aux questions.

M. SOLEILLE. - Je veux bien commencer, surtout si je dispose de 15 minutes ! Je n'ai pas besoin de tout cela. Monsieur le Maire, cela ne vous surprendra probablement pas, mais nous voterons contre votre proposition de budget d'abord pour rester cohérent avec un certain nombre de positions qui ont été prises sur des postes qui ont fait l'objet de délibérations spécifiques et d'autre part parce que la logique de construction de l'ensemble investissement, l'ensemble fonctionnement nous ne la partageons pas du tout.

En investissement, je ne vais pas revenir sur chacun des points, parce que sur un certain nombre je pourrais être d'accord, mais globalement en investissement vous nous proposez pour 2019 21 millions de prévisions de dépenses d'investissement. A l'usage de nos collègues je rappellerai que l'on n'a pas la capacité au Chesnay de dépenser 21 millions, sauf pour un projet majeur, comme la BIBSAL que nous avons eue il y a quelques années, on n'est pas capable de dépenser 21 millions en investissement parce qu'on n'a pas la capacité d'encadrer les projets, de suivre les réalisations et on ne le fera jamais. On ne l'a pas fait depuis des années et cela fait des années qu'à chaque budget je dis à mon camarade et néanmoins maire, Philippe BRILLAULT, qu'on ne peut pas faire cela et qu'on plafonne à peu près à
10-12.

D'ailleurs le Compte administratif de 2018 montre bien qu'on a un taux de réalisation sur dépenses d'investissement qui est de 55 %, on est très loin de ces chiffres-là.
Le problème c'est qu'en mettant 21 millions de réalisations en dépenses d'investissement, il faut les financer, alors on fait effectivement plus ou moins tapis avec les cessions d'actifs. Je veux bien, mais on mobilise de l'emprunt parce que malgré vos explications un petit filandreuses, on va quand

même bien financer les choses avec de l'argent de la banque au niveau d'1,9 million cette année, même si cela a été signé l'année dernière, c'est bien cette année qu'on va s'en servir. On a donc une capacité d'autofinancement du fonctionnement vers l'investissement qui doit être ...pas du tout Monsieur le maire je suis au moins aussi clair que vous !

M. Le Maire. - Je pense que vous avez décalé dans le temps beaucoup d'actualités.

M. SOLEILLE. - Non, pas du tout. Donc la construction d'un budget qui est aussi faux que cela en investissements suppose de prendre des mesures en termes de financement, jusqu'à y compris la capacité d'autofinancement et donc le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement ce qui suppose aussi qu'on finance cette capacité d'autofinancement en particulier par l'impôt, la fiscalité qui est une recette de fonctionnement.
Cela veut dire qu'à partir du moment où on est faux à ce point-là sur les recettes d'investissement, l'ensemble du Budget est complètement fantaisiste. C'est ce que nous dénonçons depuis des années. On n'a pas été les seuls à le faire puisqu'à une époque cela a même été repris par la Cour des comptes. La Cour Régionale des Comptes, Monsieur le Maire, a ait soulevé ce point-là. On pourra revenir au document si vous voulez, il existe.

M. Le Maire. - Oui, tout à fait, mais c'est non.

M. SOLEILLE. - En matière de fonctionnement, on arrive effectivement, comme l'a souligné tout à l'heure M. JALALEDDINE, à un procédé qui est un peu spécial qui consiste à gonfler un peu les prévisions de dépenses de fonctionnement pour avoir des marges. C'est ce qu'on constate par exemple sur un poste qui n'est pas la Communication, mais qui est l'indemnité d'élus. Monsieur le Maire, je vais vous poser une question précise sur les indemnités des élus.

(Mouvements de désapprobation)

M. Le Maire. - Laissez-le poser sa question. C'est pour moi...

M. SOLEILLE. - Je n'en fais qu'un exemple, je n'en fais pas un point de principe et je trouve ce genre de réactions complètement déplacé, parce qu'elle vient de gens qui ne savent pas de quoi je vais parler.

Sur les indemnités des élus, quand on en a parlé il y a quelques Conseils de cela, vous nous aviez bien promis que les indemnités des élus ne monteraient pas suite à la fusion avec Rocquencourt. Je n'ai pas mal compris ?

M. Le Maire - Terminez votre intervention, je répondrai après.

M. SOLEILLE. - Je constate que les indemnités des élus 2018 sur Le Chesnay se montaient à 223.000 euros, c'est d'ailleurs sur le Compte administratif. J'ai constaté sur le budget de Rocquencourt qu'elles se montaient à 76.000 euros, ce qui fait un total de 299.000 euros et vous nous mettez 409.000 euros en budget.

De deux choses l'une ou vous ne tenez pas votre promesse ou vous ménagez bien 110.000 euros de réserves sur les indemnités des élus, ce qui n'est pas malhonnête, mais ce qui n'est pas du tout conforme à l'esprit de nos institutions qui voudrait que le budget soit transparent et clair et explicite pour chacun des Chesnaysiens.
Je trouve que ces procédés sont peut-être explicables, mais ne sont pas sains en termes de respect de nos institutions. Donc que ce soit pour le Budget d'investissement ou de fonctionnement je suis totalement à l'opposé de votre stratégie de construction d'un budget, donc nous voterons contre.

M. Le Maire. - Bien. Groupe suivant... On met le compteur à 0.

Mme MOURIER. - Pas grand-chose à ajouter à ce qu'a dit le collègue, en effet on remplit des lignes en recettes, on fait semblant de faire des dépenses, on fait des reports à nouveau permanents, tout cela n'est pas très clair et par ailleurs conforme à un projet politique auquel on ne souscrit pas, donc forcément on n'est pas d'accord. Je n'ai pas grand-chose d'autre à ajouter.

M. Le Maire. - Madame BELLIER...

Mme BELLIER. - Je ne reprendrai pas ce qu'ont dit mes collègues parce que nous disons la même chose depuis des années, depuis qu'on est élu, on ne va pas reprendre ces budgets qui sont gonflés, qui ne permettent absolument pas de voir exactement ce qu'on dépense et puis, tous ces projets immobiliers qui sont reportés.

J'ai quand même une petite remarque à faire sur la rue de la Résistance et rue de Versailles, parce que vous nous aviez promis lorsque nous avons acheté cette maison à 1,6 million qu'on la revendrait à 1,6, or moi j'ai vu que vous alliez la vendre à 1,2 million. Cela fait partie des choses que je note parmi les promesses que vous avez faites. À l'époque on vous avait demandé pourquoi on achetait cette maison, déjà pour que quelqu'un l'achète à 1,2 million avec les silos qui sont à côté il faut qu'il soit de bonne composition. Cela fait partie des choses qui sont tout à fait notables.

La deuxième chose qu'on note, c'est qu'effectivement vous nous dites qu'on a beaucoup de subventions, cela c'est aussi une question qu'on pose régulièrement parce que les subventions ne tombent pas du ciel, mais en général elles tombent de nos impôts. C'est bien d'avoir des subventions, mais c'est quand même nos impôts. Il y a un moment où de toute façon cela tourne en rond. On fait des projets parce qu'on a des subventions. Faire un projet parce qu'on a des subventions, n'a pas de sens. On fait un projet parce qu'il a un sens pour la ville, éventuellement on peut avoir des subventions, mais pas dans l'autre sens. Et tout le
PPI aussi regorge de ce genre de projets.

M. Le Maire. - Merci de cette expression. Je vous propose de passer au vote sur le Budget.
Qui est contre ?... l'ensemble des membres et leur pouvoir des trois groupes d'opposition.
Qui est pour ?... La large majorité de cette Assemblée. Merci

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2019 POUR LES TAXES DIRECTES LOCALES

M. GORCE, Rapporteur. - Merci, Monsieur le Maire.
On va parler de fiscalité. Je rappelle que dans le cadre de la création d'une ville nouvelle il y a deux contraintes qui sont de règle, qui sont demandées d'appliquer, la première c'est que 12 années sont possibles pour faire converger la fiscalité des deux communes historiques premièrement et le deuxième point c'est qu'il y ait bien une harmonisation des abattements. C'est la première remarque.

La seconde remarque quant aux recettes fiscales de 2019 c'est que ces recettes fiscales reposent d'une part sur les bases et leur évolution et d'autre part sur les taux.
Pour ce qui concerne les bases et leur évolution et là cela ne dépend pas d'une décision municipale, c'est une décision nationale prise au niveau de l'Assemblée nationale, le taux pour 2019 des bases retenues est d'1,22 %. Ce taux va se retrouver naturellement sans qu'on ait à en décider dans les recettes que nous allons appeler.

Ensuite pour ce qui concerne les taux, taux qui concernent la taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti et non bâti on n'a pas souhaité pour la commune historique de Rocquencourt modifier la fiscalité et donc retenir ce qui était les taux jusqu'à présent et pour ce qui concerne la commune historique du Chesnay on a souhaité revenir aux taux qui étaient ceux de l'an dernier, puisque vous vous souvenez que l'an dernier on avait été amené à augmenter la fiscalité de 10 %. Dans ce budget on propose de revenir sur cette augmentation de l'an dernier et de baisser de 10 %, plus exactement 9,06, de neutraliser les 10 % de l'an dernier. Cela fait moins si on est en valeur relative.

L'idée est d'une part de conserver les mêmes taux pour Rocquencourt et d'autre part pour la commune historique du Chesnay de revenir au taux précédent, autrement dit pour ce qui concerne la taxe d'habitation sur la commune historique du Chesnay revenir à 11,34 % et pour la commune historique de Rocquencourt rester à 6,95 % ; pour ce qui concerne la taxe foncière sur les propriétés bâties pour la commune historique du Chesnay revenir à 8,24 %, pour ce qui concerne la commune historique de Rocquencourt rester à 8,25 %, donc des taux quasi identiques ; enfin pour ce qui

concerne la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour la commune du Chesnay revenir à 11,34 % et pour la commune historique de Rocquencourt rester à 71,78 %.

M. Le Maire. - Merci, Monsieur GORCE. Est-ce qu'il y a des questions, des souhaits d'intervention ? Monsieur SOLEILLE, s'il vous plaît...

M. SOLEILLE. - Bien entendu, nous sommes satisfaits que les taxes redescendent en-dessous d'un niveau qu'elles n'auraient jamais dû atteindre.
C'est effectivement bien de reconnaître ses erreurs quand on en fait. Cependant je ne suis pas et mon groupe avec moi d'accord pour valider ces taux, ces taxes, parce que les recettes de fiscalité directe qui interviennent au niveau des recettes de fonctionnement cumulent 14,8 millions, ce qui veut dire qu'un point de fiscalité c'est 148.000 euros et quand on voit la façon dont est fait le budget, quand on voit l'importance de l'excédent de financement, on peut se demander si on n'a pas largement la place de baisser les impôts bien au-delà des 10 %.
Évidemment là on évite de réfléchir, on dit qu'on avait augmenté de 10 %, donc on réduit de 10 %. Je pense que la réflexion n'est pas suffisante et qu'il aurait été utile de réfléchir à la nécessite de les maintenir à ce niveau-là. Nous, nous pensons que de deux choses l'une, ou on taxe trop, ou on n'en offre pas assez aux Chesnaysiens, mais l'adéquation entre ce qu'on fait et ce qu'on demande est tout à fait paradoxal, elle n'est pas normale.
Nous, nous pensons qu'il faut en faire plus ou demander moins aux Chesnaysiens. En tous les cas, il faut être tout à fait transparent vis-à-vis d'eux. Donc nous voterons contre.

Mme BELLIER. - Dans le débit de son propos, M. GORCE a dit que de toute façon on allait augmenter d'1,22 % puisque c'est la base des taux, donc dans les calculs cette somme a dû déjà être intégrée, ce qui justifierait qu'effectivement on baisse encore plus la taxe d'habitation. On l'avait déjà proposé plusieurs années de suite. On repropose cette baisse puisque manifestement effectivement on a trop d'argent, vu les excédents financiers que l'on a à la fin des exercices.

Je conteste le fait que vous dites qu'on a été amené, en fait, non vous n'avez pas été amené, vous avez décidé que parce qu'on était taxé d'1,3 million on aurait 550.000 à payer. Il fallait que ce soit les Chesnaysiens qui payent. C'est une façon de dire qui n'est pas du tout correcte. C'était vraiment une décision de votre part de dire : le Préfet m'a taxé donc je taxe les Chesnaysiens. On n'a pas été amené, c'est une décision qui a été prise, je trouve que c'est un abus de langage.

Nous sommes contre ces taux bien que nous sommes pour la baisse, mais contre ces taux tels qu'ils sont calculés.

M. Le Maire. - Bien, on était pour la fusion, mais on vote contre !
On va passer au vote.
Qui est contre ? ...les mêmes, les 3 groupes d'opposition.
Qui est pour ? ... les mêmes largement. C'est très bien. Merci pour cette délibération importante.

QUESTIONS DIVERSES

M. Le Maire. - Il y a quelques questions diverses malgré tout de Madame Claire MOURIER. Vous avez la parole. Après c'est fini.

Mme MOURIER. - Je vois que tout le monde est pressé d'aller se coucher, mais on va faire vite.

La ville avait fait l'acquisition de la Chaumière. On voulait simplement savoir si la dame était toujours là, si l'exploitation continuait et quel était le devenir de cet immeuble dans le cadre de la fermeture envisagée du service d'essence qui est à côté et qui appartient au Super U. Quel est l'avenir de l'ensemble de cet ensemble ?

Deuxième question, elle porte sur les projets immobiliers pour avoir un point d'avancement sur les 2 immeubles place de la Redingote et en face de Saint Jean de Béthune, pour savoir si, comme les projets privés et publics sont un peu associés, les ventes en l'état futur d'achèvement se déroulent convenablement ou s'il y a des difficultés. Merci Monsieur le Maire.

M. Le Maire. - Merci Madame. Pour le restaurant La Chaumière, la commune a effectivement acquis les murs dans le cadre de l'opération d'aménagement du parking du Super U. Nous savons que les propriétaires du Super U, qui sont propriétaires de ce parking et maintenant de l'immeuble sont en train de travailler sur un projet général avec la reconstruction du Super U.

Je pense que nous devrions avoir des projets, pour l'instant, nous n'avons rien, dans le mois qui vient normalement et la Commission Urbanisme sera consultée à ce moment-là.
Cela veut dire que la Chaumière pour l'instant est une réserve foncière en attente de ce projet. Je ne peux pas vous en dire plus pour le moment, sachant que l'exploitant est toujours le locataire non pas d'un tiers, mais de la commune. Il n'y a pas de problème, on lui fait les travaux.

Sur les projets immobiliers de la Redingote, les travaux n'ont pas commencé parce qu'Enedis a mis 12 mois pour déplacer le poteau pour faire des parois moulées. C'est donc le déplacement d'un poteau électrique qui a retardé l'ensemble.
Et le groupe IRP bailleur social a acquis une partie des logements sur l'opération de la Redingote pour se faire parce que le projet a eu un peu de mal à se vendre et donc c'est IRP qui serait l'acquéreur également de la laverie pour compléter le logement social.
Sur la rue du Maréchal De Lattre de Tassigny le groupe Emerige a très bien vendu le programme privé.

Les travaux sont commencés, c'est en cours de désamiantage. Quand le désamiante sera fait tous les bâtiments arrière seront démolis. Les deux bâtiments en meulière qui sont l'histoire de Blanche de Castille seront conservés, seront aménagés par le bailleur social les Résidences et loués au CCAS pour en faire une résidence sociale comme vous le savez.
Pour tout ceci voilà les réponses. Merci à toutes et à tous. La réunion publique c'est le 13 mai à la Grande Scène avec la présentation de tous les projets.